

Saint Fiacre sur Maine



MAGAZINE MUNICIPAL
N°62 > JANVIER 2026

▶ Remise d'une 5^{ème} Bouteille d'Or
à la commune
et à ses viticulteurs





▶ **7 SEPTEMBRE 2025**
Vendange de la vigne communale

Tous réunis autour du pressoir



▶ **19 OCTOBRE 2025**
Apéro d'automne

Les habitants du centre bourg réunis pour ce moment de convivialité.



▶ **12 OCTOBRE 2025**
Remise de la bouteille d'or



▶ **18 NOVEMBRE 2025**
Les calvaires

La fine équipe, toujours réunie pour l'entretien du petit patrimoine communal.





Editorial

Chères Fiacraises, chers Fiacrais,

L'année 2025 a été marquée par une instabilité politique, économique et internationale préoccupante. Néanmoins, la commune reste un socle solide pour les habitants avec des valeurs reconnues et partagées. Durant l'année écoulée, les élus et le personnel municipal ont travailler pour concrétiser leurs actions autour des axes suivants :

Aménagement et infrastructures

- Réhabilitation des infrastructures scolaires : finalisation du projet avec le cabinet CUB, début des travaux en 2026 (chantier qui s'échelonnera sur 3 ans, budget 2 M€).
- Accessibilité des espaces publics : mise aux normes de la mairie, du terrain de sport, de la salle des Vignes, de l'église, de la salle des sports, et bientôt de l'école pour obtenir la certification globale.
- Liaison cyclable : poursuite du schéma vélo avec la création de la liaison Le Bourg/Château-Thébaud.

Finances et subventions

- Finances communales saines, permettant d'engager l'investissement scolaire.
- Subventions pour le projet école déjà obtenues et recherches de financements complémentaires.

Vie économique locale

- Création d'un groupe de travail transversal pour envisager le devenir du local commercial laissé vacant. Réflexion éclairée et rencontres avec les institutions et les parties prenantes.

Services et vie quotidienne

- Refonte du site internet de la commune.
- Renouvellement du mobilier du restaurant scolaire.
- Ajustement des horaires d'accueil périscolaire pour mieux répondre aux besoins des familles.

Actions sociales et citoyennes

- Renforcement des animations pour les Aînés.
- Poursuite de la démarche d'éducation à la citoyenneté avec les élèves de CM2, animée par leur enseignante et les élus.

Ces actions sont le fruit d'un travail collectif : celui des membres de l'équipe municipale qui m'ont accompagnée durant ce mandat et pour qui l'intérêt général, la disponibilité et le service aux habitants ont été les moteurs de l'action, des réflexions et dossiers traités.

Cet éditorial 2026 vient clôturer ma fonction d'élue ô combien riche et intense. Comme je vous l'ai annoncé dès le mois de mai, j'ai décidé à l'issue de ce mandat de me consacrer à ma vie familiale et personnelle. Néanmoins, je resterai une habitante passionnée par la vie de la commune.

Depuis 2008, au travers de mes différents mandats électifs, j'ai eu la chance de rencontrer et de travailler avec des personnes formidables et engagées, motivées par l'intérêt général, seul guide de l'action publique, ceci tant au niveau de notre commune qu'au niveau de Clisson, Sèvre et Maine Agglomération.

En 2020, vous m'avez fait confiance pour mener avec l'ensemble du conseil municipal les projets pour notre belle commune. Durant ces 6 années, être maire, a été pour moi un engagement quotidien, une fonction à temps plein, une fonction à part entière. J'espère avoir répondu à vos attentes en me positionnant comme un maire de proximité, disponible, à l'écoute, présente sur le terrain, participant à la vie de sa commune. J'ai mis à votre service mon sens de l'autre et mon énergie.

Saint Fiacre est une commune à taille humaine, riche de ses liens, de son esprit de convivialité et de son identité. Tout au long de ces 6 années, ces valeurs se sont exprimées à travers l'engagement des élus du conseil municipal, des agents municipaux, des membres non élus du CCAS, des enseignantes, des associations, des bénévoles, des artisans et commerçants, des viticulteurs et des habitants. J'adresse à toutes et à tous mes remerciements les plus sincères pour leur investissement. Merci du fond du cœur à toutes celles et ceux qui m'ont accompagnée, soutenue et encouragée.

Je remercie également les maires et élus qui m'ont précédée ; à mon tour, je passerai le relais aux élus de la prochaine mandature.

Dans quelques semaines, les 15 et 22 mars prochains, vous serez amenés à élire vos nouveaux conseillers municipaux et conseillers communautaires. Participez nombreux au scrutin ! Votre vote est précieux, il est l'expression de votre attachement à la démocratie et à notre commune.

Je suis certaine que la nouvelle équipe municipale poursuivra le chemin de l'intérêt général au service des Fiacraises et des Fiacrais. Elle aura tout mon soutien dans les actions qui seront menées.

L'ensemble des élus de l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter ses vœux les meilleurs pour cette année 2026. Que celle-ci apporte à chacune et à chacun santé, joie et bonheur, et pleine réussite dans ses projets ; que 2026 soit porteuse d'élan et de partage.

Dans un monde qui évolue rapidement, notre commune reste un repère, un lieu où il fait bon vivre et se retrouver.

Bonne et heureuse année 2026 !

Le Maire, Danièle Gadais

Directeur de la publication : Danièle GADAIS // **Secrétariat de rédaction :** Danièle GADAIS. Merci à Christian Dureau, François Gorin, aux habitants de la commune ainsi qu'à l'école du Chat perché et aux associations pour les textes et photos.

Dépôt légal : 1^{er} semestre 2026 / ISSN3074-2242 / Tirage en 610 exemplaires

Conception - Rédaction - Régie pub. : SOUCHU IMPRIMERIE - CLISSON - 02 40 54 02 79 - www.imprimerie-souchu.com

Document imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement en impression numérique avec toner à sec : pas d'encre, ni plaque, ni gâche papier, et ni solution de lavage. 90% de la presse est recyclable et 100% des déchets partent en tri sélectif.

Sommaire

VIE MUNICIPALE



P.2

ACTIONS MUNICIPALES



P.10

VIE SCOLAIRE



P.14

VIE ASSOCIATIVE



P.16

INFORMATIONS GÉNÉRALES



P.18

VIE SPORTIVE



P.20

INFORMATIONS MUNICIPALES



P.22

Retrouvez les
adresses et
numéros utiles sur
www.saint-fiacre-sur-maine.fr

MAIRIE

8, rue d'Echichens

Ouverture au public

Lundi, mardi et vendredi : 8h30-12h30

Mercredi : 8h30-12h30 et 14h-17h

Jeudi : fermé toute la journée

Un samedi par mois : 9h-12h

Tél. : 02 40 54 81 12

Affaires générales : accueil@saint-fiacre-sur-maine.fr

Urbanisme : urbanisme-travaux@saint-fiacre-sur-maine.fr

Site Internet : www.saint-fiacre-sur-maine.fr

Intra Muros : informations et actualités de la commune

Vos élus à votre écoute sur rendez-vous

Danièle GADAIS, maire

Nicolas DEROCHE, 1^{er} adjoint

Sandrine MANDIN-DIRaison, 2^{ème} adjointe

Pascal DABIN, 3^{ème} adjoint

Communauté d'agglomération Clisson, Sèvre & Maine

L'agglo à votre service

Services collectifs et communautaires

Accueil général et services à la population : 13 rue des Ajoncs Clisson (Parc d'activités de Tabari)

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30

02 40 54 75 15 - accueil@clissonsevremaine.fr

Vos élus territoriaux

Votre députée

Mme Sophie ERRANTE - Permanence Parlementaire

10, rue du Cep 44190 Gorges

Tél. 02 40 05 44 09 / 06 43 09 61 77

www.sophie-errante.fr / permanence@sophie-errante.fr

Vos conseillers départementaux du canton de Vertou

Permanence à la mairie de Saint Fiacre tous les 1^{er} lundi matin du mois, uniquement sur rendez-vous :

Mme Agnès PARAGOT :

agnes.paragot@loire-atlantique.fr

M. Rodolphe AMAILLAND :

rodolphe.amailland@loire-atlantique.fr

Département de Loire-Atlantique - 3 quai Ceineray CS 94109 44041 Nantes Cedex 1 - Secrétariat : 02 40 99 09 40

Conseils Municipaux

SÉANCE DU 1^{ER} JUILLET 2025

► Crédation d'un poste de directeur général des services

Il est rappelé à l'assemblée, que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Pour faire face à la réorganisation du service administratif et à la démission au 3 octobre 2025 de l'agent occupant le poste de directeur général des services, un appel à candidature a été lancé dans le cadre de ce remplacement à venir.

Un fonctionnaire titulaire du grade de rédacteur, a été recruté à compter du 1^{er} septembre 2025.

Ce dernier a par ailleurs informé la collectivité de sa réussite à l'examen professionnel de rédacteur principal de 2^e classe en 2025.

Dans l'attente de sa prochaine nomination sur ce grade, il est proposé au Conseil Municipal : De créer un poste de rédacteur à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2025 et de modifier le tableau des emplois communaux en conséquence.

De créer un poste de rédacteur principal de 2^e classe à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2025 et de modifier le tableau des emplois communaux en conséquence.

De dire que le tableau des effectifs sera modifié suite à la nomination de l'agent

De dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012.

D'autoriser Mme le Maire à signer tous documents afférents à ces créations de poste. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

► Décision modificative n°1 Budget principal

La prise d'une décision modificative du budget principal est rendue nécessaire pour les motifs suivants :

- Intégration des recettes liées au FCTVA (Fonds De Compensation De La Taxe Sur La Valeur Ajoutée) dans la section de fonctionnement (2 221.84 € au compte 744) et d'investissement (13 045.63 € au compte 10222) pour un total de 15 267.47 €.

- Intégration des remboursements de frais de personnel (23 666.89 €)

- Intégration de redevances d'occupation du domaine public (8 090.88 €)

- Intégration de la prestation de service ordinaire (PSO) versée par la CAF (9 077.77 €)

Il est demandé au Conseil Municipal :

D'approuver en fonctionnement et en investissement les ouvertures de crédits.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

► Autorisation de vente du lot n°3 du lotissement La Métairie

Par délibération du 29 janvier 2024, le Conseil Municipal a acté le principe de cession des cinq lots mis en vente à la Métairie et autorisé Mme le Maire à effectuer toutes les opérations

afférentes à la cession desdits terrains.

Par délibération du 15 avril 2024, le Conseil Municipal a fixé le prix de vente de chaque lot. Par mail du 11 juin 2025, Mme le Maire a été destinataire d'une offre d'achat concernant l'acquisition du lot n°3. Le prix proposé est de 115 000 €.

Cette offre au prix a été acceptée et la promesse de vente a été signée le 1^{er} juillet 2025 auprès de Maitre Mathieu KORCHEFF, notaire à Vertou.

Au vu des éléments mentionnés, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Mme le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à la vente.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

► Urbanisme et DIA

- 11 rue Beauséjour, B 1784

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption.

► Commissions communales

M. Nicolas DEROCHE présente l'avancée des dossiers de la commission COPROF (Projets Finances)

Rénovation école

➤ Subventions DETR/DSIL notifiées pour la tranche 1 à hauteur de 180 000 €.

Salle des Vignes

➤ Problème PAC : plan d'action de résolution des disfonctionnements se poursuit, malgré des problèmes de réglages persistants.

Salle des Sports

➤ Travaux ADAP terminés. Attestation conformité transmise en Préfecture le 1/07/2025.

Mme Sandrine MANDIN-DIRaison présente l'avancée des dossiers de la commission Enfance, Famille, Ainés, Vie Associative et Animations

Restaurant scolaire

➤ Housse de tarif de 1,57 % en septembre 2025 correspondant à l'indice INSEE (sans révision des tarifs des repas pour les familles à ce stade).

Passeport du civisme

➤ Moment convivial et bilan avec les enfants de CM2 le 19/06 en présence de Lucie Cholet, leur enseignante.

Vie associative

Mise en place de trois nouvelles activités sur la commune :

- Séances de Pilate pour adultes (le mercredi)
- Séances de zumba family (le mercredi)
- Séances de karaté (le jeudi)

2^{ème} édition du troc plantes le 18/05

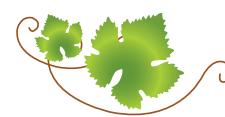
Matinée conviviale et appréciée pour la variété de plantes proposées au troc.

Matinée nettoyage du verger et plantations de nouveaux arbres : il est noté la présence de peu de volontaires.

► Points divers

Vente de biens immobiliers par la commune

- Lotissement de La Métairie Lot n°5 : signature de la vente le 8/07/2025.



SÉANCE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2025

► Tarification verres

A l'occasion de la cérémonie de remise de la Bouteille d'Or, la commune a décidé de commander des verres portant le logo de Saint Fiacre et la mention « Bouteille d'Or 2025 ». A cet effet, la commune a commandé 500 verres pour un montant total de 1 584 € TTC.

Afin que les personnes présentes au vin d'honneur puissent participer aux dégustations, il est proposé de les mettre en vente à l'unité.

De plus, compte tenu de la nouvelle grille tarifaire appliquée par le fournisseur, il est demandé au Conseil Municipal :

- de se prononcer sur un tarif à hauteur de 3 € par verre (tarif unique exclusivement appliqué le 12/10/2025, à l'occasion de la Bouteille d'Or 2025).

- de fixer la vente d'un carton de 6 verres à 19 €, soit 3.16 € le verre, en dehors de cette journée.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

► Décision modificative n°2 Budget principal

La prise d'une décision modificative du budget est rendue nécessaire pour les motifs suivants :

➤ Intégration en recettes de fonctionnement :

- La vente du 6 place de l'Eglise à hauteur de 97 000 €.
- La baisse de la dotation FPDTAD (-5 236 € par rapport à l'an passé).
- Le remboursement de frais de personnel à hauteur de 3 544.87 €.

➤ Intégration en dépenses de fonctionnement :

- Des admissions en non-valeur pour la somme totale de 3 357.43 €.
- Des travaux liés à la découverte de mérule sur le bien du 4 place de l'Eglise (estimé à 35 000 €).

➤ Intégration en recettes d'investissement :

- La perception de taxes d'aménagement suite à des autorisations d'urbanisme à hauteur de 4 708.38 €.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver en fonctionnement et en investissement les ouvertures de crédits.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

► Décision modificative n° 1 Budget annexe commerce

La prise d'une décision modificative du budget est rendue nécessaire pour le motif suivant :

➤ Intégration en dépenses de fonctionnement :

- Des admissions en non-valeur pour la somme totale de 7 804.18 €.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver en fonctionnement les ouvertures de crédits.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

► Décision modificative n° 1 Budget annexe lotissement

La prise d'une décision modificative du budget est rendue nécessaire pour le motif suivant :

➤ Intégration en recettes de fonctionnement :

- La vente de 2 lots du lotissement de la Métairie.

Conseils Municipaux

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver en fonctionnement et en investissement les ouvertures de crédits.
Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

► Admissions en non-valeur Budget principal

M. Vincent LOYER, comptable au Service de gestion comptable au Lorry-Bottereau, a présenté un état des créances irrécouvrables à admettre en non-valeur.

Pour mémoire, il est rappelé qu'en vertu des dispositions réglementaires le recouvrement des créances relève de la compétence du comptable public. Il doit procéder aux diligences nécessaires à cette fin. Lorsque les procédures engagées n'ont pu aboutir au paiement de ces créances, celles-ci sont déclarées irrécouvrables et font l'objet d'une écriture en perte comptabilisée à l'article "6541 Créances admises en non-valeur" et l'article « 6542 Créances éteintes » à l'appui de la décision du Conseil Municipal.

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public,
Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution et en raison de leurs montants restant à recouvrir, inférieurs au seuil de poursuites,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'Assemblée Délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité les créances irrécouvrables,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'admission en non-valeur des créances d'un montant de 7.14 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 7738350415 dressée par le comptable public.

- d'approuver l'admission en non-valeur des créances d'un montant de 3 350.29 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 7731341615 dressée par le comptable public.

- de dire que les sommes nécessaires à la comptabilisation de ces admissions en non-valeur seront inscrites par décision modificative au budget 2025 au chapitre 65 (articles 6541 et 6542).

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

► Admissions en non-valeur Budget annexe commerce

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution et en raison de leurs montants restant à recouvrir, inférieurs au seuil de poursuites,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver l'admission en non-valeur des créances d'un montant de 7 804.18 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n°7731341615 dressée par le

comptable public.

- De dire que les sommes nécessaires à la comptabilisation de ces admissions en non-valeur sont prévues au budget 2025 au chapitre 65 (article 6542).

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

► Approbation de la convention-type de mise à disposition du sol pour les points d'apport volontaire

Dans le cadre de l'exercice de la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés », la communauté d'agglomération poursuit le déploiement des Points d'Apport Volontaire (PAV) sur l'ensemble du territoire. Ces installations nécessitent, pour leur implantation et afin de desservir le territoire communautaire, la mise à disposition de foncier appartenant aux communes membres, sur lesquels sont installés les équipements nécessaires (colonnes enterrées, semi-enterrées ou aériennes).

Afin de formaliser cette mise à disposition, il est proposé d'adopter une convention-type de mise à disposition des parcelles concernées. Cette convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la commune met à disposition de CSMA une partie de son domaine public ou privé en vue de l'aménagement et de la gestion des Points d'Apport Volontaire (PAV).

Elle précise notamment :

- Les modalités techniques et administratives pour la réalisation des installations nécessaires à la collecte des ordures ménagères résiduelles, des déchets ménagers recyclables (papier-journaux-magazines, emballages et verre) et biodéchets sur le territoire de la commune,
- Les modalités de mise à disposition à titre gratuit,
- Les engagements respectifs de l'agglomération et des communes (entretien, responsabilités, accès...),
- La durée de la mise à disposition.

Sur la base de cette convention-type, une convention sera conclue avec chaque commune membre propriétaire de parcelles concernées (la liste des implantations figurant en annexe de chaque convention).

Considérant la nécessité de définir les conditions d'occupation des parcelles propriétés des communes membres de CSMA pour l'implantation de points d'apport volontaire,

Il est demandé au Conseil Municipal de :

- d'approuver la convention de mise à disposition du sol pour les points d'apport volontaire qui sera conclue avec Clisson Sèvre Maine Agglo ;

- de préciser que la présente convention prendra effet à la date de signature par les deux parties pour la durée nécessaire à l'exercice des compétences communautaires ;

- d'autoriser Mme le Maire à signer la convention correspondante avec Clisson Sèvre Maine Agglo.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

► Urbanisme et DIA

- 4 rue de la Sèvre, B 659
- 24 rue du Port au Duc, A475 et A476
- rue du Port au Duc, A479

- 12 rue de la Loitière, B 1548, B 2200, B 2201, B 2205.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption.

► Commissions communales

M. Nicolas DEROCHE présente l'avancée des dossiers de la commission COPROF (Projets Finances)

Rénovation école

► Marché d'appel d'offres lancé le 2/09 jusqu'au 29/09.

► Présentation du projet aux parents et riverains le 16/10 à 20h à la salle des Vignes, en présence du cabinet CUB architecture.

Schéma vélo

► Marquage au sol pour la liaison Château-Thébaud / Saint Fiacre effectué fin juillet.

Mme Sandrine MANDIN-DIRaison présente l'avancée des dossiers de la commission Enfance, Famille, Aînés, Vie Associative et Animations

Ecole

► 116 élèves à la rentrée 2025/2026.

► 26 élèves en PS/MS : réorganisation de la sieste et de l'encadrement sur le 1er ¼ d'heure de sieste par ATSEM GS/CP.

► Sectorisation Collège Vertou : Lucie Aubrac sera le seul collège d'affectation pour les élèves de la commune. L'inscription au collège Jean Monnet sera possible sur dérogation uniquement.

Restaurant scolaire

► Le budget pour 50 chaises est de 750 euros => achat effectué.

Aînés

► Après-midi jeux à destination des Aînés organisé le 24/09 à la salle des Vignes avec les Aînés de Château-Thébaud.

Roues de Secours

► Un nouveau chauffeur : M. Vincent HEGRON.

M. Pascal DABIN présente l'avancée des dossiers de la commission Travaux Urbanisme Environnement

Panneaux photos de la commune

► Panneaux réceptionnés et pose à venir en régie.

► Points divers

Mme le Maire confirme que la rentrée s'est très bien déroulée pour l'ensemble des élèves de l'école du Chat perché. Elle souhaite au corps enseignant, au personnel communal et aux enfants une très belle année scolaire 2025/2026.

Lotissement de La Métairie : le 8/07 et le 6/08 ont été signées les ventes des lots 5 et 1, et une promesse d'achat le 1/07 pour le lot n°3.

Site internet communal

Nouveau site opérationnel depuis le 25/08/2025.

Personnel municipal

► Un moment de convivialité est organisé le 29 septembre pour le départ prochain de Mme Aurélie METAYER, actuelle DGS. La commune lui souhaite la plus belle des réussites dans le cadre de son projet de reconversion professionnelle.

► La municipalité est heureuse d'accueillir le nouveau DGS, M. Vincent BARDOUL, qui vient de prendre ses fonctions le 1^{er} septembre et bénéficiera d'un temps de tuiilage tout au long du mois de septembre.

Conseils Municipaux

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2025

► Rénovation de l'école du Chat Perché : attribution des lots

Le marché de travaux est composé de 18 lots, décomposé comme suit :

- Lot 1 - Terrassements, VRD, Maçonnerie
- Lot 2 - Ravalement, ITE, Peinture
- Lot 3a - Charpente bois, ossature bois
- Lot 3b - Traitement de charpente existante
- Lot 4 - Couverture ardoise
- Lot 5 - Etanchéité
- Lot 6 - Métallerie, serrurerie
- Lot 7 - Menuiseries extérieures aluminium
- Lot 8 - Cloisons sèches
- Lot 9 - Plafonds suspendus
- Lot 10 - Menuiseries intérieures, meubles
- Lot 11 - Revêtements de sol, faïence
- Lot 12 - Peinture, revêtements muraux
- Lot 13 - Forages géothermiques
- Lot 14 - Production géothermie
- Lot 15 - Plomberie, sanitaire, chauffage, ventilation
- Lot 16 - Electricité, CFO, CFA
- Lot 17 - Photovoltaïques

Suite à la commission d'appel d'offres du 13 octobre 2025, les lots n°2, 3a, 3b, et 4 ne sont pas pourvus n'ayant pas reçu d'offre, tandis que le lot n°6 est déclaré infructueux. Le montant total des lots pourvus s'élève à 1 572 321.65 € HT, (soit 2.1% moins élevé que le montant estimé dans le cadre du DCE (Dossier de Consultation des Entreprises).

► Convention d'adhésion à un groupement de commandes pour la mise en place d'un environnement numérique de travail dans les écoles de l'académie de Nantes (marché ENT e-primo 2026/2030)

Preamble

Mme MANDIN-DIRaison, adjointe Enfance, Famille, Aînés, Vie associative et Animation expose que dans le cadre du renouvellement du marché ENT e-primo 2026-2030, la commune a été destinataire d'un courrier en date du 26 septembre 2025 de la part de la Rectrice de l'Académie de Nantes Mme Katia BÉGUIN.

Considérant que depuis 2013, l'Académie de Nantes, consciente des enjeux du numérique éducatif, a impulsé le déploiement d'un Espace Numérique de Travail (ENT) dans les écoles. Le projet e-primo s'appuie sur un partenariat collectivités-rectorat qui a fait ses preuves. En septembre 2025, 85 % des élèves des écoles publiques disposent d'un accès à l'ENT. Plus de 1 500 écoles sont déjà connectées avec plus de 2 millions de connexions mensuelles. (...). Considérant que les usages sont aujourd'hui solidement ancrés : élèves et enseignants ont développé des pratiques régulières, et e-primo est devenu un outil du quotidien pour apprendre, communiquer et collaborer. (...) Considérant qu'au-delà des apprentissages, e-primo favorise une communication fluide et sécurisée, (...) Les collectivités, pour leur part, disposent d'un canal direct pour relayer des

messages importants aux familles, renforçant ainsi la cohérence du service public local. (...)

Considérant que le prochain marché e-primo couvrira la période 2026-2030, (...)

Considérant la convention d'adhésion précisant l'ensemble des dispositions applicables, annexée à la présente délibération,

Considérant que le syndicat mixte e-collectivités, désormais compétent à l'échelle régionale, peut accompagner toutes les collectivités des Pays de la Loire dans leur transformation numérique et représenter ses communes adhérentes au sein du groupement,

Ce groupement de commandes sera constitué conformément aux articles L2113-6 à L2113-8 du code de la commande publique.

Il est demandé au Conseil Municipal de :

- approuver les termes de ladite convention,
- autoriser Mme Le Maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

► Dénomination d'une voie à La Bourchinière « Impasse du Jardin de la Noue »

M. Pascal DABIN, adjoint à l'Urbanisme, rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, impasses et places publiques. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du CGCT.

Il convient donc, pour faciliter le repérage par les services de secours, ou encore de La Poste, d'identifier clairement les adresses des habitations et de procéder à leur numérotation lorsque celle-ci n'a jamais été réalisée.

Considérant la demande de l'aménageur du PA n°044 159 24 A3002 formulée en mairie par courriel en date du 29 septembre 2025, ainsi que les échanges avec M. Pascal DABIN, Considérant qu'il convient d'établir une dénomination à la voie qui desservira les habitations nouvellement construites et ce conformément au plan ci-dessous.

M. DABIN soumet au Conseil Municipal la dénomination suivante pour la future voie communale identifiée : « Impasse du Jardin de la Noue ».



Conseils Municipaux

► Dossiers de demandes de subventions :

- Augmentation de l'enveloppe d'aides demandées auprès de l'ADEME (60 000 €)
- Dépôt du dossier de demande auprès de la Région Contrat Pays de la Loire le 31.10.2025.

Mme Sandrine MANDIN-DIRaison présente l'avancée des dossiers de la commission Enfance, Famille, Aînés, Vie Associative et Animations

Accueil périscolaire

► La fréquentation du périscolaire est en hausse depuis ce début d'année scolaire (10 élèves supplémentaires sont inscrits au service par rapport à l'année 2024/2025).

► Les enfants d'âge élémentaire peuvent par roulement de classes prendre leur goûter dans la cour de récréation les lundi, mardi et jeudi soir durant environ ¾ d'heure (phase test).

Vie associative :

► La réunion annuelle des associations s'est déroulée le 06.11.2025. 19 associations étaient présentes. Seules 3 manquaient à l'appel dont 2 excusées. Un certain nombre de sujets ont été évoqués (fonctionnement de l'alarme dans les salles, incivilités, communication des événements, fonctionnement du chauffage dans la salle des Vignes, etc.)

M. Pascal DABIN présente l'avancée des dossiers de la commission Travaux Urbanisme Environnement

Voirie :

► Campagne de PATA pour réfection de voirie achevée.

Remaniement cadastral :

► Intervention des services de la Préfecture à partir du 20 novembre 2025 et ce pour une année.

► Points divers

Vente de biens immobiliers appartenant à la commune

► 4 place de l'Eglise : signature de la vente le 17/09/2025 à l'étude Dejoie

► Lotissement de la Métairie, lot n°4, signature de la promesse de vente le 10/10/2025 à l'étude Dejoie. A ce jour, seul le lot n°2 reste disponible à la vente.

Groupe de travail commerce

Mme le Maire informe les élus que le groupe de travail commerce se réunit régulièrement depuis le 8 mars 2025 afin de réfléchir sur le devenir du local commercial sis 4 bis place de l'Eglise. En effet, la locataire de ce bien avait demandé la rupture anticipée du contrat de bail qui la liait à la commune, laquelle rupture avait été acceptée par délibération lors de la séance du conseil municipal du 2/09/2024.

Les élus ont depuis émis le souhait de voir rouvrir ce commerce avec deux objectifs : la viabilité économique d'un commerce alimentaire et la pérennité d'une telle activité sur la commune.

Il convient de rappeler que ce local est situé en zone Uac et qu'à ce titre le règlement du PLU indique que ce local est destiné au commerce de détail. Extrait du PLU en vigueur « En Uac, les changements de destination des commerces existants à la date d'approbation (16/12/2019) de la modification n°2 sont interdits ». En conséquence, si la commune envisageait un changement de destination, cela nécessiterait une révision du PLU, procédure qui dure 2 à 3 ans.

Plusieurs habitants ont rencontré le Maire et les élus pour faire part de leurs projets de

reprise. Parmi les idées proposées, la création d'une épicerie participative. De ce fait, les élus ont pris contact avec l'association « Bouge ton coq » qui accompagne les créateurs et les communes où une telle structure s'implante. Ils ont reçu ainsi des informations précises sur la création de ce modèle associatif.

Par ailleurs, les élus ont fait appel à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour une étude d'implantation dont les conclusions ont été présentées au conseil municipal du 01/07/2025. Celles-ci ont fait apparaître que le potentiel commercial n'est pas suffisant pour assurer la pérennité économique d'un tel commerce.

Depuis le début du mois de septembre, le local a été visité par 3 groupes de personnes. A ce jour, l'un des groupes a abandonné son projet. Deux autres dont les projets restent à travailler et affiner seront prochainement réunis par le groupe de travail.

SCOT du Pays Nantais

La présentation à tous les élus du territoire des modifications du projet de SCOT se déroulera le lundi 24/11 à 19h salle du Pampré d'Or à Monnières.

Bouteille d'Or 2025

La remise de la Bouteille d'Or par l'Ordre des Chevaliers Bretvins à la commune et à ses viticulteurs s'est déroulée le dimanche 12 octobre.

La remise de ce trophée (le 5ème) restera dans les mémoires des viticulteurs et des habitants de la commune. Cette manifestation a été une véritable réussite grâce à l'implication des professionnels de la vigne, de l'Ordre des Chevaliers Bretvins et des agents de la commune. Mme le Maire les remercie.

Environ 300 personnes étaient présentes au vin d'honneur et 172 au repas.

Le budget prévu pour cette manifestation a été très largement maîtrisé (sur une enveloppe de 4500 €, 1767 € ont été dépensés).

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2025

► Autorisation d'engager des crédits d'investissement par anticipation au vote du budget 2026

L'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que l'exécutif de la collectivité est en droit jusqu'à l'adoption du budget, de mettre les recettes en recouvrement ; d'engager, de mandater et de liquider les dépenses de fonctionnement dans la limite des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent ; de mandater les dépenses relatives au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Indépendamment des restes à réaliser des dépenses d'investissement, l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit également que l'exécutif d'une collectivité locale peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts pour l'exercice précédent non compris les crédits

afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée ci-dessous précise le montant et l'affectation des crédits. Le montant total des crédits inscrits au budget 2025 aux chapitres 20 (hors 204), 21, et 23 s'élève à 218 164,01 €. En théorie, la commune peut donc autoriser le paiement de dépenses d'investissement total, préalablement au vote du budget, à concurrence de 54 541,00 €.

Afin de ne pas retarder l'engagement et le paiement de dépenses susceptibles d'intervenir d'ici le vote du budget primitif 2026, il est proposé que le conseil municipal autorise Mme le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement ci-dessous pour un montant total de 54 500 € :

Chapitre 20 : 10 000 €

- Compte 2046 : Attribution de compensation investissement : - €
- Compte 2051 : Concessions et droits similaires (logiciels mairie et mise à jour du site internet) : 10 000 €

Chapitre 21 : 7 500 €

- Compte 2151 : Réseaux de voirie : 2 000 €
- Compte 2157 : Matériel et outillage technique : 2 000 €
- Compte 2183 : Matériel de bureau et informatique : 1 500 €
- Compte 2184 : Mobilier : 1 000 €
- Compte 2188 : Autres immo. : 1 000 €

Chapitre 23 : 37 000 €

- Compte 231 : Immobilisations corporelles en cours : 37 000 €

Ces crédits sont affectés prioritairement aux dépenses impératives ne pouvant attendre le vote du budget primitif 2026.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

► Rénovation École du Chat Perché - Attribution des lots

M. DEROCHE, Adjoint aux finances, rappelle au Conseil municipal la décision prise par délibération n° 2025-30 en date du 26 mai 2025, permettant d'autoriser le lancement de la consultation des entreprises pour les travaux de rénovation énergétique & de mise en accessibilité de l'école publique du Chat Perché. Les travaux sont répartis en 18 lots (dont le lot 3 qui est découpé en deux lots distincts, soit 3a et 3b).

La commission d'attribution des marchés publics à procédure adaptée s'est réunie à deux reprises le 13 octobre 2025, puis le 26 novembre 2025 pour l'analyse des offres remises sur la base du rapport effectué par l'architecte.

Les membres de la commission d'attribution des marchés publics à procédure adaptée proposent de retenir les offres suivantes et de déclarer les lots 4 et 6 infructueux (ces derniers sont relancés avec le lot 18 dans le cadre d'un nouvel appel d'offres) :

- Lot 1 / Terrassements, VRD, Maçonnerie : SARL Socoval, 426 100,00 €
- Lot 2 / Ravalement, ITE, Peinture : Sud Loire Isol'façade, 61 666,67 €
- Lot 3a / Charpente bois, ossature bois : SARL Douillard, 156 000,01 €
- Lot 3b / Traitement de charpente existante : SAPA, 17 515,48 €
- Lot 4 / Couverture ardoise : infructueux (appel d'offres relancé le 28.11.25)
- Lot 5 / Etanchéité : SAS Letort, 45 941,37 €



Conseils Municipaux

- Lot 6 / Metallerie, serrurerie : infructueux (appel d'offres relancé le 28.11.25)
 - Lot 7 / Menuiseries extérieures aluminium : SAS Serrurerie Luçonnaise, 152 000,00 €
 - Lot 8 / Cloisons sèches : SAS Quadrinov agencement, 114 000,00 €
 - Lot 9 / Plafonds suspendus : SAS Quadrinov agencement, 34 000,00 €
 - Lot 10 / Menuiseries intérieures, meubles : SAS AMH, Atelier Menuiserie Heulinois, 92 000,00 €
 - Lot 11 / Revêtements de sol, faïence : SAS Rossi, 53 151,17 €
 - Lot 12 / Peinture, revêtements muraux : SARL Brun Rodolphe, 36 674,66 €
 - Lot 13 / Forages géothermiques : SAS Geotec Energie, 92 265,50 €
 - Lot 14 / Production géothermie : SARL SITHS, 117 000,00 €
 - Lot 15 / Plomberie, sanitaire, chauffage, ventilation : SARL SITHS : 209 000,00 €
 - Lot 16 / Electricité, CFO, CFA : SAS BLI, 160 188,95 €
 - Lot 17 / Photovoltaïques : SAS ENSIO, 40 000,00 €
 - Lot 18 / Aménagements paysagers extérieurs : appel d'offres lancé le 28.11.25 Soit pour l'ensemble des lots (hors appel d'offres du 28.11.2025) un montant total de 1 807 503,81 € HT.
- Il est proposé au Conseil Municipal :
- d'approuver les propositions faites par les membres de la commission d'attribution des marchés publics,
 - d'autoriser Mme Le Maire à signer les pièces des marchés correspondantes.
- Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

➤ Tarification des verres Saint Fiacre

Vu la délibération n° 2023-02 Tarification verres Saint Fiacre fixant la vente des verres par lot de 6 à 17,21 €,

Considérant la nécessité de renouveler le stock de verres qui viendra à s'épuiser dans les semaines à venir,

Considérant l'offre formulée par le fabricant LEHMANN qui a proposé un devis à 1 720,22 € TTC pour 500 verres,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de fixer la vente d'un carton de 6 verres à 20,64 € TTC,
- de maintenir le prix du stock en cours à 17,21 € TTC le carton de 6 verres jusqu'à épuisement.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

➤ Couleurs de Bretagne participation à la manifestation 2026

Couleurs de Bretagne est un concours de peinture se déroulant dans différentes villes ou villages de Bretagne et de Loire Atlantique. Depuis 1994, l'association du même nom œuvre pour la promotion du patrimoine en organisant ce concours ouvert à tous, petits ou grands, jeunes ou moins jeunes. La commune de Saint Fiacre-sur-Maine participe depuis 2001 à cet événement, via l'association des Amis de Saint Fiacre, qui se charge avec l'association Couleurs de Bretagne de

l'organisation de cette journée.

Les frais de participation sont liés au nombre d'habitants de la commune. Saint Fiacre se situe dans la 1^{ère} tranche. La commission « Vie Associative » propose que la commune participe en 2026 à cet événement et verse la somme de 660 € correspondant aux frais d'inscription de la commune à cette manifestation.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la proposition faite par les membres de la commission Vie Associative :
- d'autoriser Mme Le Maire à signer les pièces correspondantes à la mise en œuvre de la participation de la commune à cet événement. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

➤ Mise à jour règlements du restaurant scolaire & de l'accueil périscolaire

Vu la délibération n° 2025-32 - Adoption règlements du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire Année scolaire 2025-2026,

Considérant l'adoption à l'unanimité des membres présents du règlement intérieur de l'école au point 5 de l'ordre du jour du Conseil d'École du 18 novembre 2025,

Considérant la nécessité de mettre à jour les règlements des activités périscolaires et de restauration scolaire afin de garantir une organisation cohérente, un accueil de qualité et une information claire aux familles,

Mme Sandrine MANDIN-DIRaison, Adjointe Enfance, Famille, Aînés, Vie Associative et Animation, expose en 1^{er} lieu la nécessité de mettre à jour le règlement intérieur de l'accueil périscolaire qui se veut nécessairement en harmonie avec celui de l'école du Chat Perché. Profitant de cette mise à jour pour l'année scolaire 2025/2026, et pour une lecture simplifiée des règlements du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire par les familles, la commission Enfance, Famille propose au Conseil une version uniformisée des règlements de l'accueil périscolaire et du restaurant scolaire.

Mme Sandrine MANDIN-DIRaison présente également l'intérêt, pour une meilleure gestion des réservations par les familles des places pour leurs enfants à l'accueil périscolaire (accès au service facilité pour tous, imprévus, absences, etc.), d'adapter les termes du règlement.

Considérant la volonté municipale d'encadrer les pratiques de réservation, d'annulation, et de facturation dans un souci de transparence et de bonne gestion des services communaux et des besoins en personnel,

Considérant par conséquent la nécessité de préciser les jours et heures butoir des réservations et des annulations afin que celles-ci puissent être prises en compte, de prévoir les pénalités tarifaires en cas d'absence signalée tardivement,

Considérant la nécessité d'une mise à jour du Portail Famille, ces nouveaux règlements entreront en vigueur le 1^{er} février 2026. Il convient de préciser qu'une information aux familles sera effectuée en amont de la mise en œuvre de ces nouveaux règlements.

Ces règlements seront téléchargeables en ligne sur le site de la commune, et sur le Portail Famille.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver les modifications desdits règlements annexés à la présente délibération pour l'année scolaire 2025/2026,
 - de préciser que les présents règlements intérieurs de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire entreront en vigueur à la date du 1^{er} février 2026.
- Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

➤ Autorisation de vente du lot n°2 La Métairie

Par délibération du 29 janvier 2024, le Conseil Municipal a acté le principe de cession des cinq lots mis en vente à la Métairie et autorisé Mme le Maire à effectuer toutes les opérations afférentes à la cession desdits terrains.

Par délibération du 15 avril 2024, le Conseil Municipal a fixé le prix de vente de chaque lot.

Par mail du 28 novembre 2025, Mme le Maire a été destinataire d'une offre d'achat concernant l'acquisition du lot n°2. Le prix proposé est de 115 000 € (cent quinze mille euros).

Cette offre au prix a été acceptée et la promesse de vente signée le 15 décembre 2025 auprès de Maitre Mathieu KORCHEFF, notaire à Vertou.

Au vu des éléments mentionnés, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Mme le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à la vente.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

➤ Convention extension réseau assainissement eaux pluviales 3 rue des Greniers

Préambule

M. Pascal DABIN, Adjoint aux Travaux, Urbanisme, Environnement et Patrimoine, Vie économique, expose que l'article 66 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) attribue, de plein droit, les compétences « eau » et « assainissement » aux communautés d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2020.

Par délibération n° 02.07.2019-03 du 2 juillet 2019, Clisson Sèvre et Maine Agglo a validé les scénarios :

- « prise de compétence par palier » pour l'exercice de la compétence assainissement,
- « association avec les communes » pour l'exercice de la compétence gestion des eaux pluviales,
- « exercice en propre » pour l'exercice de la compétence eau.

Par arrêté inter préfectoral du 31 janvier 2022, les Préfets de Loire-Atlantique et de Vendée ont restitué à Clisson Sèvre et Maine Agglo (CSMA) et à compter du 1^{er} juillet 2022, la compétence « distribution d'eau potable » préalablement exercée par le SAEP Vignoble-Grand Lieu et, pour le compte de ce dernier par le syndicat départemental Atlantic'Eau. Clisson Sèvre et Maine agglo exerçait déjà cette compétence « distribution » sur le périmètre des communes de Clisson et Boussay.

Dans le cadre de l'exercice de cette compétence « distribution d'eau potable », le Conseil Communautaire, par délibération n°21.11.2023-05 en date du 21 novembre 2023, a entendu harmoniser et simplifier les tarifs applicables sur le territoire

Conseils Municipaux

communautaire, suite aux travaux menés par le conseil d'exploitation eau potable de Clisson Sèvre et Maine agglo.

Il a ainsi défini les règles applicables sur le territoire en matière de financement des extensions de réseaux d'eau potable.

Il s'avère que, suite à la décision de la Commune de Saint Fiacre sur Maine de signer un permis de construire n°044 159 25 00002, il devient nécessaire de réaliser une extension du réseau d'eau potable permettant la desserte du 3 rue des Greniers, parcelle A1573.

La Commune ayant déterminé que ces travaux étaient constitutifs d'un équipement propre, il convient de prévoir les conditions de la participation de la Commune à la réalisation des travaux qui sera versée à Clisson Sèvre et Maine Agglo sous la forme d'une participation financière.

Le montant total de la participation financière visé par la présente convention et versé par la Commune est fixé à 2 500 € + 80 €/ml, tarif en vigueur 2025.

L'extension prévue étant de 35 ml, le montant de la participation financière est arrêté à la somme de 5 300 € HT.

Il est précisé que la Commune pourra ensuite refacturer cette somme au pétitionnaire, eu égard à l'article L. 332-15 du Code de l'urbanisme précité.

La présente convention est valable, à compter de la notification de son acceptation par la Commune à Clisson Sèvre et Maine Agglo, et jusqu'au règlement par cette dernière, du montant définitif de sa participation.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver ladite convention,
- d'autoriser Mme Le Maire à la signer, ainsi que tout document s'y rapportant.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

► Dénomination d'une voie Le Bourg Allée Auguste Bacqua

M. Pascal DABIN, adjoint à l'Urbanisme, rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, impasses et places publiques. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du CGCT.

Il convient donc, pour faciliter le repérage par les services de secours, ou encore de La Poste, d'identifier clairement les adresses des habitations et de procéder à leur numérotation lorsque celle-ci n'a jamais été réalisé.



Considérant qu'il convient d'établir une dénomination à la voie qui desservira les appartements nouvellement aménagés et ce conformément au plan ci-dessous.

M. DABIN soumet au Conseil Municipal la dénomination suivante pour la future voie com-

munale identifiée : « Allée Auguste BACQUA ». Il est proposé au Conseil Municipal :

- de dire que la voie communale figurant en vert sur le plan ci-dessus est dénommée « Allée Auguste BACQUA »,
- de préciser que la présente délibération sera notifiée au centre des impôts fonciers, dans la base d'adresse locale ainsi qu'au centre de tri postal,
- d'autoriser Mme le Maire à signer tout document y afférent.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

► Dénomination d'une voie La Métairie Chemin des Ménardières

Considérant qu'il convient d'établir une dénomination à la voie qui desservira les habitations à venir et ce conformément au plan ci-dessous.

M. DABIN soumet au Conseil Municipal la dénomination suivante pour la future voie communale identifiée : « Chemin des Ménardières ».



Il est proposé au Conseil Municipal :

- de dire que la voie communale figurant en vert sur le plan ci-dessus est dénommée « Chemin des Ménardières »,
- de préciser que la présente délibération sera notifiée au centre des impôts fonciers, dans la base d'adresse locale ainsi qu'au centre de tri postal,
- d'autoriser Mme le Maire à signer tout document y afférent.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

► Urbanisme et DIA

- Impasse de la Vigne, B 2226
- Impasse de la Vigne, B 2223, B 2230, B 2234, B 2232, B 2167, B 2165 & B 2227

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption

► Clisson Sèvre & Maine Agglo' Rapport d'activités 2024

Exposé des motifs

L'article L521 1-39 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, aux maires de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération

intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L521 1 -39,

Considérant le rapport d'activité 2024 de Clisson Sèvre et Maine Agglo,

Considérant les comptes administratifs 2024 de Clisson Sèvre et Maine Agglo,

Entendu la présentation de Mme le Maire, ainsi que les interventions des représentants de la commune à l'organe délibérant de Clisson Sèvre et Maine Agglo,

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre connaissance du rapport retraçant l'activité 2024 de Clisson Sèvre et Maine Agglo ainsi que de ses comptes administratifs.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

► Commissions communales

M. Nicolas DEROCHE présente l'avancée des dossiers de la commission COPROF (Projets Finances)

Rénovation école

► Dossier de demandes de subventions :

- Traitement du dossier Fonds Vert déposé en 2025 dans le courant de l'année 2026

► Réunion de lancement du chantier avec les entreprises le 17.12.2025

Salle des Vignes

► Problème de fonctionnement sur la Pompe A Chaleur (PAC) : changement à venir de la carte Inverter

Mme Sandrine MANDIN-DIRaison présente l'avancée des dossiers de la commission Enfance, Famille, Aînés, Vie Associative et Animations

Soirée vin chaud

► Nombreux participants,

► Très bel investissement de la part des bénévoles avec la fabrication de près de 450 gâteaux.

Restaurant scolaire

► Le marché public se terminant à la fin de l'année scolaire, il doit être relancé suite au retour de la Préfecture qui ne répond pas favorablement à la demande de dérogation. Il est donc programmé de lancer l'appel d'offres en début d'année 2026.

Accueil périscolaire

► La phase de test permettant aux enfants d'âge élémentaire de pouvoir par roulement de classes prendre leur goûter dans la cour de récréation les lundi, mardi et jeudi soirs durant la première demi-heure s'est révélée très positive pour les enfants. Les élèves l'assimilent à un temps de récréation ce qui est bénéfique pour la continuité de leur journée. Cet aménagement permet d'accueillir davantage d'enfants tout en préservant les règles d'encadrement (jusqu'à 66 enfants le soir à l'accueil périscolaire). La période de test s'avérant concluante, ce dispositif est donc pérennisé. Il permet de répondre aux besoins des familles de voir leurs enfants accueillis et pris en charge par les animatrices à l'issue du temps scolaire.

Une communication sera faite auprès des familles au même moment que la diffusion des mises à jour des règlements intérieurs de l'accueil périscolaire et de la restauration scolaire.



Ainés

► Repas des Ainés le samedi 22 novembre 2025 : Participation des jeunes collégiens au service. Cet événement s'est déroulé dans une ambiance festive largement appréciée par les Ainés de la commune. Toutes les personnes qui se sont impliquées dans la préparation de cette journée sont chaleureusement remerciées.

Points divers**Biens immobiliers**

► Signature le 15/12/2025 à l'étude Dejoie de la promesse de vente du lot n° 2 du lotissement de la Métairie.

► A ce jour, plus aucun lot ne reste disponible à la vente.

Groupe de travail commerce

Mme le Maire informe les élus que le groupe de travail commerce réunira le jeudi 18/12 les différents groupes de personnes qui ont manifesté un intérêt à utiliser ce local.

Conseils Municipaux

nécessaire de manière à annuler et remplacer la décision modificative n°3 pour le motif suivant : utilisation du compte 7751 à tort dans la décision modificative n°3.

Il s'agit en effet d'un compte qui permet de constater le produit des cessions d'immobilisation. Il ne s'agit pas d'un compte de prévisions budgétaires et ne peut pas en conséquence être utilisé dans le cadre d'une Décision Modificative.

Considérant les ajustements nécessaires des prévisions de recettes de fonctionnement :

- Compte 732221 : La baisse de la dotation FPDTADE (- 6 989.68 € par rapport à l'an passé)

- Compte 7328 : La restitution du surplus de l'attribution de compensation 2024 (+ 5 626.32 €)

- Compte 752 : Les recettes supplémentaires liées à une augmentation de locations de la Salle des Vignes principalement (+ 3 140.68 €)

- Compte 75888 :

- L'affectation à tort de la cession du bien immobilier du 6 place de l'Eglise (- 95 000 €),

- Les recettes liées aux participations à « la sortie des Ainés » (+ 360 €), à des indemnités d'assurance (+ 656 €), à l'accueil des enfants d'OCENS (+ 1 000 €), à la vente des cloisons amovibles à la commune de Château-Thébaud (+ 1 738.16 €), etc.

Considérant les ajustements nécessaires des prévisions de dépenses de fonctionnement :

- Compte 65888 : Réduction des crédits ouverts de 91 593.74 €,

Considérant les ajustements nécessaires des prévisions de recettes d'investissement :

- Compte 10226 : La perception de taxes d'aménagement suite à des autorisations d'urbanisme à hauteur de 16 633.21 € (+ 11 924.83 €),

- Chapitre 024 :

- La vente du 6 place de l'Eglise à hauteur de 95 000 €,

- La vente du 4 place de l'Eglise à hauteur de 248 000 €,

Considérant l'ouverture de crédits en dépenses d'investissement :

- Compte 231 : Une partie des études du projet de l'Ecole du Chat Perché prévue en 2026 a été réalisée fin 2025, entraînant une facturation (anticipée) supplémentaire des prestations réalisées de l'ordre de 89 762.04 € à intégrer sur l'exercice 2025, et la quasi-totalité des actes d'engagement du marché de rénovation de l'école du Chat Perché sont signés entraînant des dépenses à venir.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'annuler la Décision Modificative n°3,
- d'approuver en fonctionnement et en investissement les ouvertures de crédits de la présente Décision Modificative n°4 décrites en annexe de la présente délibération.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.



SÉANCE DU 22 DÉCEMBRE 2025

Budget principal - décision modificative n°4 (annule et remplace la DM n°3)

Vu la délibération n° 2025_68_Budget principal_DM_Décision Modificative n°3 en date du 15 décembre 2025,

Considérant que la prise d'une quatrième décision modificative du budget est rendue



Elections municipales 2026

Pour pouvoir voter :

- vérifiez votre inscription sur <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R51788>
- ou inscrivez-vous sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>.

L'inscription sur les listes électorales est possible jusqu'au 4 février 2026 en ligne et jusqu'au 6 février 2026 en Mairie.

Pour les jeunes ayant effectué leur recensement militaire à leurs 16 ans et qui auront 18 ans aux prochaines élections, l'inscription sur les listes électorales est faite d'office.

Intramuros

La ville dispose d'une application mobile gratuite dédiée à la vie quotidienne : IntraMuros.

La Mairie vous propose cet outil afin d'être informé en direct des actualités, des informations pratiques et des événements de la commune.



Vidéo de présentation sur saint-fiacre-sur-maine.fr rubrique "actualités".

Le Remaniement du Cadastre

Qu'est-ce que le CADASTRE ?

Le cadastre peut se définir par l'ensemble des documents qui recensent et identifient les propriétés foncières (immeubles, maison, terrain...) situées en France et servant de base de calcul aux impôts locaux. Ces documents sont de plusieurs formes. On retrouve :

- un plan détaillé du territoire communal. Ce plan représente toutes les limites de propriété, les bâtiments, la voirie ainsi qu'un certain nombre de détails topographiques. Les parcelles y sont identifiées par des lettres, qui désignent la section (portion de la commune), et un numéro (ex : AB 12)

- des informations descriptives récapitulées par propriétaire. Présentées autrefois sur des registres, ces informations existent désormais sous forme numérique. Elles sont accessibles dans les bureaux du Cadastre, dans les mairies, et sur Internet, sur le site « www.cadastre.gouv.fr ».

Cette documentation est gérée par le Service du Cadastre, 2 rue du Général Margueritte à Nantes. Elle est à la disposition de chacun, particulier ou collectivité, pour simple consultation ou pour servir de base à divers études, projets, ou actes administratifs ou privés.

Les travaux de révision de ce cadastre ont été exécutés en 1952. Cette fois, les plans ont été annuellement tenus à jour de tous les changements intervenus : voirie, divisions de parcelles, création de bâtiments. Sur la totalité de la commune, ce sont ces plans qui sont actuellement toujours en vigueur.

L'échelle de dessin original des sections (1/2500 pour les feuilles issues du cadastre napoléonien), son imprécision résultant des techniques employées à l'époque, la multiplication des limites nouvelles suite aux actes de propriétés et aux lotissements, le nombre croissant de bâtiments répertoriés, tous ces éléments aboutissent à une lisibilité de plus en plus difficile, rendant malaisée l'utilisation du plan cadastral.

L'opération de REMANIEMENT

Afin de remédier à cet état de fait, le Pôle de Topographie et de Gestion Cadastrale va prochainement procéder à une opération dite de "remaniement cadastral". Il s'agira de redessiner toutes les limites de propriété et tous les bâtiments, tels qu'ils existent réellement sur le terrain, à une échelle plus lisible, et avec toute la précision que permettent les techniques actuelles.

La première tâche des géomètres du service consistera à définir la position exacte des limites, opération pour laquelle le concours des propriétaires sera utile mais non obligatoire. Si vous êtes sollicité, il vous appartiendra de donner au géomètre du cadastre toute information facilitant la délimitation en lui montrant les plans à votre disposition. A défaut, ils utiliseront toute autre information en leur possession (plans et documents d'arpentage). Si vous êtes propriétaire de plusieurs parcelles contiguës, il vous sera proposé de les réunir sous un seul numéro nouveau.

Les mesurages nécessaires, dans un souci de précision maximale, mettront en œuvre les techniques les plus modernes en ce domaine (antennes GPS, mesures électromagnétiques, traitements informatiques et dessin automatisé).

Ces travaux, conduits parcelle par parcellle, auront lieu de fin 2025 à fin 2026.

Le résultat sera porté à la connaissance des propriétaires concernés :

- par des relevés individuels de propriété, adressés à chacun (documents à conserver ultérieurement, annexés aux actes de propriété),
- par un affichage en mairie du plan remanié, qui devrait avoir lieu fin 2026.

Les géomètres se tiendront alors à la disposition des propriétaires, durant une semaine, pour leur donner les explications voulues ou recueillir leurs éventuelles observations.

Réalisé entièrement aux frais de l'État, le remaniement du plan cadastral présente un intérêt majeur pour l'ensemble des usagers, tant les particuliers que les collectivités ou organismes divers, en permettant une identification nouvelle et plus précise des biens et en fournissant un support adapté pour toutes les opérations foncières privées ou publiques. C'est dire l'intérêt qui s'attache à la coopération de chacun pour mener à bien cette opération, d'autant qu'à l'issue de la communication aux propriétaires les résultats seront réputés conformes à la situation réelle des biens. Toute modification ultérieure ne pourrait alors intervenir qu'aux frais des intéressés, si les diligences nécessaires n'ont pas été faites en temps opportun.

Toute précision complémentaire sur cette opération peut être obtenue en mairie ou auprès du Pôle de Topographie et de Gestion Cadastrale par mail : sdif44.ptgc@dgfip.finances.gouv.fr ou par téléphone au 02.53.55.16.28

INFOS PRATIQUES

Contacter la mairie

- **Affaires générales** (renseignements divers, location de la salle des Vignes, école, état civil ...) : accueil@saint-fiacre-sur-maine.fr
- **Urbanisme, demandes de travaux, renseignements cadastraux** : urbanisme-travaux@saint-fiacre-sur-maine.fr



Site internet

www.saint-fiacre-sur-maine.fr

Accès direct au "Portail Famille" pour inscrire et réserver les services de restauration et d'accueil périscolaire. Les parents faisant appel aux services du restaurant scolaire et d'accueil périscolaire de la commune de Saint Fiacre sur Maine peuvent effectuer leur règlement mensuel via tipi.budget.gouv.fr/

Un nouveau site internet pour la commune

Après un travail de refonte et basculant sur une nouvelle technologie, la nouvelle version est en ligne depuis le 29 août 2025.

Un nouveau design, une navigation simplifiée, des contenus réorganisés, un site Internet plus proche de vous à la même adresse saint-fiacre-sur-maine.fr

Formalités urbanisme

Renseignements et formalités disponibles sur le site de la commune.

Pour contacter le service dédié (urbanisme, demandes de travaux, renseignements cadastraux) urbanisme-travaux@saint-fiacre-sur-maine.fr





École du Chat Perché

Les élus de l'équipe municipale et le cabinet d'architecture CUB travaillent ensemble depuis un an sur le projet de réhabilitation et d'extension des infrastructures scolaires de l'école du Chat Perché.

Les points clés du chantier

- Rénovation bâimentaire et énergétique (intégration des objectifs 2050 du décret éco énergie tertiaire).
- Construction d'une salle de motricité.
- Construction d'une classe pour l'accueil des enfants de l'Institut Médico-Educatif Ocens (en remplacement du modulaire).
- Renaturation des cours.
- Achèvement de la mise en accessibilité des infrastructures scolaires.

Les principes durant les travaux

- Chantier en site occupé.
- Les 2 nouveaux bâtiments serviront de salles de classe durant les travaux de réhabilitation des différents niveaux d'enseignement.
- Les zones de travaux iront de vacances à vacances afin de perturber le moins possible les enfants et les conditions d'enseignement.

Les grandes étapes du déroulement du chantier

- Des travaux qui démarrent en janvier 2026 et s'échelonneront jusqu'à fin 2028.
- 1^{ère} phase : en 2026 et à partir de février, démolition du modulaire, construction de deux nouveaux bâtiments (la salle de motricité et la classe Ocens) et la mise en place de la géothermie.
- 2^{ème} phase : en 2027, réhabilitation des classes de petite section et de cours élémentaires ainsi que du bureau de direction et des sanitaires. Sur la seconde partie de l'année, réhabilitation de la classe de grande section et cours préparatoire.
- 3^{ème} phase : en 2028, réhabilitation des classes de la cour du haut et des sanitaires. Sur la seconde partie de l'année, réhabilitation du restaurant scolaire (sur la période des congés) et de la BCD (bibliothèque et centre de documentation).



Site actuel



Site fin 2028



→ Durée du chantier
Janvier 2026 à fin 2028

Pendant toute la durée des travaux, l'accueil périscolaire et le restaurant scolaire resteront accessibles et les services seront assurés dans les zones actuelles.

Après la première phase autour du périscolaire, la salle OCENS et la salle de motricité serviront pendant le chantier à accueillir les enfants pendant les travaux dans les classes concernées.

La base vie du chantier sera installée au sein de la BCD, le service de bibliothèque sera perturbé durant la durée des travaux,



Focus par espaces : renaturation des cours



Communication

- Sécurité pensée et réfléchie en fonction des élèves et du personnel
- Signalétique et guidage clairs
- Phasage calé sur des repères de temps (vacances scolaires)
- Communication et pédagogie face aux risques (amiante notamment)
- Temporalité des élèves et du personnel respectée (travaux bruyants...)
- Exigence envers les entreprises
- Identification des entreprises
- Chantier propre
- Gestion des déchets exemplaire
- Gestion du stationnement (en violet)



Passeport du civisme

« Être citoyen, c'est agir pour bien vivre ensemble ! »

Pour l'année 2025-2026, ce sont 24 enfants de CM2, leur enseignante, les animatrices de l'école et les élus qui repartent dans ce beau projet, afin de permettre aux enfants de devenir les citoyens de demain !

Au programme depuis le début de l'année scolaire 2025-2026.

Rétrospective sur septembre :

- Visite de la mairie, de la salle Victor Hugo, échanges avec Mme le Maire et deux élues ambassadrices.
- Rencontre avec des Ainés sur le temps scolaire (3 thèmes abordés par petits groupes : découverte de la danse bretonne, apprentissage du travail de l'osier et histoire de la vie d'une Fiacraise racontée par une Aînée). Cette rencontre s'est inscrite aussi dans le cadre de la semaine bleue.



Novembre :

- Pour le repas des Ainés, fabrication de décos de tables et en classe « atelier écriture cartes de vœux ».
- Participation à la cérémonie du 11 novembre, avec lecture d'un poème au cimetière.
- Rencontre avec un bénévole de la banque humanitaire pour une sensibilisation aux dons, à l'entraide et au gaspillage alimentaire.

Janvier :

- Semaine antigaspi au restaurant scolaire et périscolaire.



► Recensement citoyen obligatoire

Les jeunes Français et Françaises doivent se faire recenser dès l'âge de seize ans et avant la **fin du 3^e mois suivant leur anniversaire**. Ils se présentent à la Mairie de domicile, munis de leur carte d'identité, du livret de famille des parents et d'un justificatif de domicile. A cette occasion, la mairie leur remet une attestation de recensement.

Attention : Ce document n'a pas de validité pour les démarches administratives, il permet exclusivement de justifier du recensement effectué.

Seul le certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) est indispensable à la constitution des dossiers de candidature aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans. (Dossier auto-école, inscription au Baccalauréat et aux examens des diplômes professionnels CAP, BEP, BAC pro..., volontariat sapeur-pompier, concours des fonctions publiques, recrutements dans les forces armées et de la Gendarmerie,...) Le recensement dans les délais permet l'envoi d'une convocation à la Journée Défense et Citoyenneté à 17 ans 3 mois environ, et l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans.

Un recensement tardif : c'est une convocation tardive à la JDC, c'est l'impossibilité de s'inscrire à un examen, c'est une non inscription automatique sur les listes électorales.

► Carte d'identité et passeport

Anticipez !

Pensez à vérifier la validité de votre titre d'identité pour être à même d'anticiper votre demande de renouvellement.

Comptez environ 8 semaines de délai pour l'obtention ou le renouvellement de votre carte d'identité ou de votre passeport.

C'est un délai moyen qui prend en compte la totalité de la procédure, soit le rendez-vous en mairie (équipé du dispositif de recueil) et le traitement du dossier en préfecture.

Votre mairie n'est pas équipée du dispositif mais se tient à votre écoute pour toute information à ce sujet.

Pour tout savoir :

Démarches en ligne pour la carte d'identité :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358

Démarches en ligne pour le passeport :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N360



► Les Roues d'secours

URGENT Recherche de bénévoles !

Association ayant pour objet de développer la mobilité solidaire sur le territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo. Service de déplacements accompagnés pour des personnes en situation de difficulté financière et/ou d'isolement.



Pour devenir bénévole, contactez le 06 02 31 56 72

► Centre communal d'action sociale

Vous vous sentez isolé(es), vous avez besoin d'aide pour certaines démarches administratives, ou autres, le CCAS de Saint Fiacre se tient à votre disposition.

Il vous suffit de contacter la mairie qui transmettra votre demande.

Bientôt 16 ans ?

PENSEZ AU RECENSEMENT !

Pour qui ?
Tous les Français âgés de 16 ans

C'est obligatoire !

Pourquoi ?
Grâce au recensement :

- inscription d'office sur les listes électorales
- convocation en JDC
- possibilité de s'inscrire aux concours et examens
- possibilité de passer le permis de conduire

Comment ?
Rendez-vous en mairie ou sur www.service-public.fr

[Toutes les informations ici](#)

Instagram @armees_juniorne **LinkedIn** Direction du service national et de la jeunesse **YouTube** @DSJeunesse



Ecole Publique



Remerciements

Amicale laïque et représentants de Parents d'Elèves au conseil d'école :
Comme chaque année, nous tenons à souligner l'implication continue des parents d'élèves envers l'école de Saint-Fiacre et nous les en remercions chaleureusement.

Contacts

- **Président Amicale Laïque :** Pierre Lemeur - al.fiacre@gmail.com
- **Représentant des parents d'élèves :** Alice Barrière - chatperche44690.rpe@gmail.com
N'hésitez pas à les rejoindre !

Rythmes scolaires

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
8h30-12h et 14h-16h30

La pause méridienne s'organise de la sorte :
➤ **Maternelles et CP** : repas de 12h à 12h45 puis sieste pour les plus jeunes et temps libre ou APC (Aide Pédagogique Complémentaire) pour les autres.
➤ **CE1-CE2-CM1-CM2** : temps libre (ou APC) puis repas à 13h.

L'accueil périscolaire accueille les élèves le matin dès 7h30. Le soir, celui-ci est ouvert de 16h30 à 18h45.

Projet d'école 2023-2027

Basé sur le projet académique, il se décline en quatre axes :

- Les apprentissages et le suivi des élèves
- Le bien-être de l'élève et le climat scolaire
- Les acteurs et le fonctionnement de l'école
- L'école dans son environnement institutionnel et partenarial

Projets de classes, spectacles et conférences

Voici quelques projets qui sont menés cette année parmi d'autres à venir...

- Participation aux « Incorruptibles », pour faire preuve d'esprit critique et voter pour un livre.
- Classe découverte pour les CM2 en début d'année scolaire
- Projet ateliers théâtre de la maternelle au CP
- Projet musique de la classe de CP au CM2
- Sport : USEP pour 3 classes
- Projet football à l'école
- Projet hand à l'école
- Projets sur l'environnement...

La structure

L'école accueille 115 élèves pour cinq classes et possède :
➤ une bibliothèque centre documentaire (BCD)
➤ un équipement informatique et une liaison internet à haut débit.
➤ un accueil périscolaire et une cantine attenants à ses locaux.
L'école bénéficie également d'un gymnase et d'une salle municipale pour diverses activités.

Personnel intervenant au sein de l'école

L'équipe enseignante :

- Petite section/Moyenne section : Mme Morgane DEROCHE, enseignante titulaire chargée de la direction et Mme Pauline BECCAVIN qui assure le quart de décharge de direction.
- Grande Section/CP : Mme Nadège VAN DEN ABEELE, enseignante titulaire.
- CE1/CE2 : Mme Bénédicte FERRE, enseignante titulaire.
- CE2/CM1 : Mme Céline ROCHE, enseignante titulaire.
- CM1/CM2 : Mme Lucie CHOLET, enseignante titulaire.

Le personnel municipal :

- Mme Michelle DUPUIS, ATSEM dans la classe des PS-MS.
- Mme Laurence GOHAUD, ATSEM en classe de GS-CP.
- Mme Manuela TURPIN, responsable du périscolaire.
- Mme Sandra BEGAUD, responsable du restaurant scolaire.
- Mme Camille QUIBAN, agent de restauration et d'animation.
- Mme Solène DUNAY, agent de restauration et d'animation.

Election des Parents d'élèves au conseil d'école

La nouvelle équipe de parents élus comme représentants au Conseil d'école se compose comme suit :

- **Représentants titulaires** : Mme BARRIERE, M. MATELOT, Mme CHATELLIER, Mme DAUCE, Mme LAGNIAUX BILLAUD.
- **Représentants suppléants** : Mme ROUFFIAC, M. ROUSSEAU, Mme ABREL, Mme COUSIN, Mme LETRANGE.

Conseils d'école : Il y en a trois dans l'année. On y traite de la vie de l'école. Les comptes rendus sont affichés sur le tableau à l'entrée de l'école et mis en ligne sur le site de la commune.





Classe découverte à Préfailles pour les CM2



Inscriptions



Les inscriptions pour la rentrée de septembre 2026 peuvent se faire dès maintenant, notamment pour les **enfants nés en 2023** qui seront en petite section de maternelle. Les parents devront prendre contact avec la mairie ; la directrice de l'école ne procèdera à une admission qu'après présentation d'un certificat délivré en mairie.

Contact ➤ Mme DEROCHE Morgane (directrice) déchargée le vendredi.
02 40 54 81 67 - 06 08 09 59 55
École publique du Chat Perché - 18, rue du coteau 44690 Saint Fiacre sur Maine
Mail : ce.0440825h@ac-nantes.fr

► Amicale Laïque

L'amicale laïque de St Fiacre intervient en soutien auprès de l'école du Chat Perché. Nos différentes actions permettent de donner un coup de pouce non négligeable à l'école que fréquente nos enfants. Les sommes récoltées au travers de nos actions annuelles sont utilisées pour participer financièrement à l'USEP, faire une sortie scolaire ou encore acheter du matériel pour l'école. Et cela est faisable grâce à vous, soit à travers votre aide ponctuelle ou plus régulière.

Nous organisons chaque année une fête de Noël, nous participons à la chorale de l'école et enfin nous mettons en place une fête de fin d'année scolaire au bord de la Maine à côté du terrain de foot.

Nous sommes aussi partenaires avec le CDF lors de la Fiacraise par exemple. C'est l'occasion de se retrouver et de mutualiser les forces toujours dans la bonne humeur. Nous remercions les enfants pour le beau spectacle de Noël qu'ils nous ont offert ce samedi 13 décembre. Leur enthousiasme, leur joie et leurs idées étaient au rendez-vous. Bravo à vous !

Un grand merci à tous parents qui nous avez aidés et relayés afin que l'on puisse profiter aussi de la soirée.

L'Amicale Laïque est une équipe dynamique et joyeuse, nous vous accueillerons avec plaisir si vous avez envie de vous investir avec nous.

*L'équipe
de l'Amicale Laïque*





ENGAGEZ-VOUS, DEVENEZ BENEVOLE !

Les associations fiacraises et intercommunales recherchent des personnes prêtes à s'impliquer et donner de leur temps pour les aider dans leurs actions.

Pour découvrir les associations et les rejoindre, prenez contact avec elles. Toutes leurs coordonnées sont sur le site de la commune.

► Comité des Fêtes

Toute l'équipe du Comité des Fêtes vous souhaite une belle année 2026 !

L'année 2025 est déjà écoulée et vous avez été nombreux à répondre présents à nos manifestations dès février avec le Vide Grenier à la Salle des Vignes, la Fiacraise en avril qui a de nouveau battu des records de participation, le concours de Palet en juin, la guinguette avec un concert et des planches pour réchauffer l'ambiance et enfin notre traditionnel Marché de Noël avec ses stands de produits artisanaux et de gastronomie. L'année 2026 sera particulière pour notre association car nous allons fêter nos 50 ans avec comme point d'orgue le retour de la guinguette le 20 juin et quelques surprises.

Mais ce ne sera pas tout, il y aura le retour de la Fiacraise (déjà complète en 48h) le 1^{er} week-end d'avril, le concours de Palet et toujours le Marché de Noël.

Nous vous adressons à nouveau tous nos vœux de bonheur pour vous et vos proches, et espérons vous retrouver nombreux lors de nos prochains événements.



► Don du sang

Durant l'année 2025, 299 donneurs dont 24 nouveaux, ont été accueillis sur nos 5 collectes.

Le plus faible chiffre depuis 2012. Nous remercions chaleureusement les donneurs qui se sont présentés. En 2026, une seule collecte sur les cinq se déroulera à Saint-Fiacre. Après une première intervention à l'Ecole du Chat Perché à Saint-Fiacre fin 2024, notre association a renouvelé en novembre dernier la présentation du Don de Sang auprès des 2 classes de CM de l'école St-Joseph de la Haye-Fouassière. L'objectif étant de sensibiliser les enfants à devenir des messagers.

Les collectes continuent à se dérouler sur RDV, à prendre sur le même site que la vérification d'aptitude au don : <https://dondesang.efs.sante.fr> (à partir d'environ 10 à 15 jours avant) :

Mercredi 28 janvier de 16h à 19h30, espace Sèvria, à la Haye-Fouassière

Jeudi 9 avril de 16h à 19h30, espace Sèvria, à la Haye-Fouassière

Jeudi 4 juin de 16h à 19h30, espace Sèvria, à la Haye-Fouassière

Pour donner son sang, il faut avoir entre 18 et 70 ans le jour de la collecte, être en bonne santé et peser au moins 50 kg. Ne jamais venir à jeun, se munir d'une pièce d'identité.

Contacts sur la commune

- Fabienne Gadais-Foucher, Présidente :
06 73 34 07 23 - fagi.foucher@gmail.com
- Anne-Marie Deloumeau, 02 40 54 86 93.



► Chorale des Muscadines

La chorale des Muscadines est ouverte à tous, elle réunit chaque mercredi soir des passionnés de chant dans une ambiance conviviale et détendue.

Manon Février, la cheffe de chœur depuis deux années, accompagne les choristes et insuffle une belle énergie et un souffle nouveau à travers un travail sur la respiration, la technique vocale.

Le répertoire des chants voyage entre le classique, le contemporain et les chants du monde entier.

Rejoignez-nous pour vivre ensemble la joie du chant choral.

Contact ➤ Philippe Lebris - Plebris44@gmail.com



Manon Février,
cheffe de chœur

► Chorale des Mariniers

Après une saison 2024/2025 bien remplie, soit 8 concerts dont un sur le Port de Kercabellec à MESQUER (photo), les 22 marins vous souhaitent une bonne année 2026.

Ils vous donnent rendez-vous pour leur prochain concert au profit de l'Association « RETINA », le 15 mars prochain, avec comme invité la Chorale « PLANCH'TELMPO » de LA PLANCHE.

Bon vent à tous et toutes !

Contact ➤ 06 08 56 18 38





Site du moulin
août 2025

▶ Les Amis de Saint-Fiacre

Au moulin, l'année 2025 a été rythmée par la construction de la salle associative adjacente.

La réalisation de cette bâisse redonne au site un « cachet » extérieur depuis la D59 montrant ainsi son réel potentiel d'attraction à l'entrée de la commune. Mais les travaux sont loin d'être finis, en cette année 2026, l'objectif principal sera de terminer la salle pour pouvoir en profiter pleinement en 2027. D'ores et déjà nous allons mettre à profit ces nouveaux aménagements afin d'organiser plus d'événements depuis le moulin ! Les idées ne nous manquent pas et nous travaillons ardemment depuis l'automne dernier au programme des animations pour cette nouvelle année.

Nous envisageons également au niveau du moulin de changer sa toiture provisoire actuelle constituée d'une simple toile ondulée qui occasionne trop de problèmes d'infiltration d'eau, par une toiture en bacs aciers isolés avec débords et pentes.

Il est aussi fort probable que nous fassions davantage appel à des bénévoles cette année, notamment, pour les travaux à l'intérieur de la salle. En effet, dans notre quête de réduction des coûts, nous prévoyons d'effectuer un bon nombre de chantiers par nos propres moyens (isolation, placo, enduits, etc...).

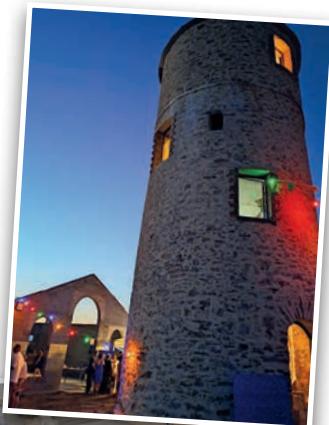
Merci pour tous les messages de soutien au projet que vous nous transmettez notamment lors du marché de Noël de Saint-Fiacre sur notre stand « Un bouquin pour un moulin » et n'hésitez pas à vous rapprocher de l'association si vous souhaitez apporter votre « pierre » au moulin, toutes les nouvelles forces seront utiles et les bienvenues !

Parlez, communiquez, faites connaître ce projet autour de vous, cela nous aidera à la poursuite et à la concrétisation de cette aventure.

Tous les membres de l'association vous adressent leurs meilleurs vœux et vous donnent déjà rendez-vous le dimanche 25 janvier à la salle des Vignes pour la 3^{ème} édition des « Dictées du Moulin » !



Matinée chantier au moulin
été 2025



Guinguette
du moulin 27
juin 2025



▶ Les Ainés du Vignoble

Notre Association (180 adhérents) continue ses activités :

Activités permanentes

- ▶ **Jeux de société** à Maisdon : 1^{er} et 3^e jeudi du mois et à Monnières : 2^e et 4^e jeudi du mois
- ▶ **Danse** : de mi-septembre à mi-mai avec nos partenaires « Vive la vie » le mardi de 9h30 à 11h30 au complexe du Moulin des Landes à La Haye-Fouassière.

Notre programme pour le premier semestre 2026

- ▶ Assemblée générale
- ▶ Visite de musées
- ▶ Concours de belote
- ▶ Voyage à la journée (croisière sur la Mayenne)
- ▶ Après-midi convivial (animation musicale)
- ▶ Rendez-vous au cinéma Le Connétable à Clisson
- ▶ Séjour d'une semaine à Vic-sur-Cère dans le Cantal (aide ANCV- prix intéressant).

Il est important d'assurer la relève et nos jeunes retraités sont les bienvenus pour un relais entre générations qui nous permettra de continuer notre action, la développer et éventuellement créer de nouvelles activités.

Contacts ▶ Béatrice Couronné : 02 40 54 80 14



▶ Les habitants de La Hautière

La Hautière se retrousse les manches !

Cet automne, l'association des Habitants de La Hautière a réuni ses bénévoles pour une demi-journée d'entretien des espaces communs du village. Équipés de sécateurs, de taille-haies et de tronçonneuses, nous avons procédé à l'élagage des arbres, à la taille des haies et au nettoyage des parterres.

Cette opération, menée dans une ambiance conviviale, a permis de redonner un bel aspect aux espaces partagés tout en renforçant l'esprit de solidarité qui unit les habitants. Les habitants présents ont partagé leur savoir-faire et leur énergie, permettant d'avancer efficacement dans les travaux tout en créant un moment d'échanges apprécié de tous.

L'association souligne l'importance de ces rendez-vous réguliers qui contribuent à entretenir et valoriser notre environnement commun.

En conclusion, cette journée a été l'occasion pour les nouveaux habitants de La Hautière de venir à la rencontre de leurs voisins et de participer à cette action collective destinée à préserver notre cadre de vie.

L'association remercie l'ensemble des participants, pour leur présence et leur engagement.



MOBIL'ECOUTE
le Vignoble

EVA
POUR LES VICTIMES D'INCESTE
ET DE VIOLENCES SEXUELLES

Vallet
Clisson
Loroux-Bottereau
Aigrefeuille sur Maine

**POUR LES VICTIMES
DE VIOLENCES
SEXUELLES ET D'INCESTE**
À partir de 15 ans et les proches

SUR RENDEZ-VOUS
Entretien individuel
Le jeudi de 9h30 à 17h
au **06 15 79 20 64**
mail : mobilecoute@gmail.com

Espace Départemental des Solidarités

ESPACE DÉPARTEMENTAL DES SOLIDARITÉS Clisson - Aigrefeuille-sur-Maine

Un contact unique pour les 2 lieux d'accueil :
02 40 54 02 12

eds.clisson-aigrefeuille@loire-atlantique.fr

Deux lieux d'accueil (à partir du 26 février 2025) :

- A Clisson, 1 rue François II - Du lundi au vendredi (sauf le mardi après-midi) : 9h-12h15 et 14h-17h15.
- A Aigrefeuille, 4 rue Lavoisier - Les lundis et jeudis : 9h-12h15 et 14h-17h15.

► Les producteurs locaux dans votre poche

Clisson Sèvre et Maine Agglo a créé son annuaire des producteurs locaux pour permettre une mise en relation facile entre les agriculteurs pratiquant la vente directe et les consommateurs.

« Cette initiative valorise une agriculture locale pour que chacun puisse s'approvisionner en fruits, légumes, produits laitiers, viande, vin et autres bons produits de proximité », explique Didier Meyer, Vice-Président Climat et transition énergétique à Clisson Sèvre et Maine Agglo.

Par ici les bonnes adresses

En deux clics, sélectionnez le produit recherché, une ou plusieurs communes et découvrez les producteurs près de chez vous. Déjà plus d'une centaine de producteurs ont rejoint l'application proposant une large gamme de produits : fruits, légumes, viande, vin, produits laitiers, spécialités régionales... Chaque exploitation indique ses productions, ses coordonnées et modalités de vente. Sont également répertoriés les marchés locaux et les AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne).

A découvrir sur : producteurs.clissonsevremaine.fr

► Forum de la création d'entreprises le 3 mars

C'est LE rendez-vous incontournable de ce début d'année pour tous ceux qui ont une idée ou un projet de création d'entreprise.

Le mardi 3 mars à Gorges, Clisson Sèvre et Maine Agglo, entourée de tous les partenaires de la création, vous propose une journée dédiée à l'entrepreneuriat.

Au gré de différents stands et tables rondes, vous pourrez rencontrer des experts de l'entrepreneuriat et bénéficier de conseils pour sécuriser votre projet, accélérer votre développement et élargir votre réseau. Des experts-comptables, banquiers, juristes, fiscalistes seront également disponibles pour des rendez-vous individuels sur inscription préalable.

Du statut au financement de votre projet, en passant par les dispositifs de formation et d'accompagnement, vous pourrez échanger sur tous les aspects de votre projet. Le moment idéal pour faire le plein d'informations, de conseils, de contacts.

Plus d'infos : forumcreation.clissonsevremaine.fr

▶ Transport à la demande

Depuis le 1^{er} juillet 2025, l'Agglo finance et déploie le Transport à la demande proposé par la Région. Une solution de déplacement qui s'adapte à vos besoins et à votre emploi du temps.

Infos > [le-transport-a-la-demande](#)



▶ Téléassistance

Le Département de Loire-Atlantique vous propose son service de téléassistance à un prix abordable. Une sécurité renforcée, une écoute et une assistance au quotidien pour conserver un maximum d'autonomie à domicile.



Où s'informer ?

- sur [loire-atlantique.fr/teleassistance](#)
- auprès des centres locaux d'information et de coordination (CLIC). Retrouvez leurs coordonnées sur [loire-atlantique.fr/CLIC](#)
- auprès de la mairie et du centre communal d'action sociale (CCAS) de votre commune.

Où souscrire ?

- sur [loire-atlantique.fr/teleassistance](#)
- auprès du CCAS de votre commune.



▶ Mission Locale

La Mission Locale du Vignoble Nantais, appartenant à un réseau national, est une association qui accueille tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans domiciliés sur le territoire du Vignoble nantais (30 communes). Elle a pour ambition, suite à un diagnostic personnalisé, de proposer une réponse adaptée aux besoins des jeunes. Elle intervient sur tous les champs liés à l'insertion socio-professionnelle soit par une réponse ciblée liée à une problématique d'emploi, de mobilité, de santé, de formation..., soit au travers de dispositifs (Contrat Engagement Jeunes, PACEA, Revenu Jeunes..). Des événements, des actions ou des ateliers peuvent être proposés aux jeunes pour faciliter leurs démarches. L'accompagnement mis en place est gratuit.

Lieux de permanences

Des lieux de permanences sont ouverts sur les communes de Montbert, Vieillevigne, La Haye Fouassière, Haute Goulaine, Le Loroux Bottereau, Divatte sur Loire, Saint Julien de Concelles, Gorges, Boussay, Gétigné et Vallet.

Contact

Pour plus d'informations et prise de rendez-vous :

02 40 36 09 13 - accompagnement16-25@mlvn.fr

www.missionlocalevignoblenantais.fr

Suivez l'actualité sur :

missionlocaleduvignoblenantais.fr

mission_locale_vignoblenantais



▶ CLIC

La médiation familiale pour les personnes âgées et leurs aidants

Fortes de leur expérience dans l'accompagnement des personnes âgées et de leur famille, les coordinatrices du CLIC constatent régulièrement des tensions voire des conflits familiaux en lien avec la dépendance de leur parent : maintien à domicile, entrée en EHPAD, obligation alimentaire, protection juridique... Ces conflits peuvent aller jusqu'à une rupture de la communication et des liens familiaux, et rendre le soutien à domicile complexe.

Le CLIC Vallée Clisson Sèvre et Maine propose la médiation familiale aux personnes âgées et à leur famille.

Mise en place de manière préventive, la médiation familiale pourrait permettre d'amoindrir voire d'éviter l'épuisement des aidants.

La médiation familiale, c'est quoi ?

C'est une démarche volontaire qui requiert le consentement de chacun. A travers l'organisation d'entretiens confidentiels, le médiateur, neutre et impartial, propose un espace de dialogue, d'écoute et de respect mutuel afin de trouver des solutions concrètes d'organisation.

Comment se déroule une médiation familiale :

- > entretien d'information individuel ou collectif, sans engagement pour connaître le cadre d'intervention : 15 euros/personne
- > séances de médiation familiale d'1h30 à 2h : 40 euros/personne
Nombre de séances variable.

Contact > **médiatrice familiale : 07 50 56 75 64**

Site > www.clicvalleedecisson.fr



LG Fitness

LG Fitness, association sportive présente à Saint-Fiacre-sur-Maine et Beaulieu, propose toute l'année des activités accessibles à tous dans une ambiance conviviale.

À Saint-Fiacre-sur-Maine, deux cours sont proposés le mercredi : Pilates de 17h à 18h pour renforcer posture et mobilité, puis Zumba Family de 18h à 19h, un moment dynamique où enfants et parents dansent ensemble.

À Beaulieu, trois créneaux sont proposés le mardi : Gym de 18h à 19h, Pilates de 19h à 20h et Zumba de 20h à 21h.

En plus des cours hebdomadaires, l'association organise régulièrement des conventions sportives ouvertes à tous. La dernière, le 2 novembre à Saint-Fiacre-sur-Maine dans le cadre d'Octobre Rose, a réuni de nombreux participants et permis de récolter 400 € au profit de la lutte contre le cancer du sein.

LG Fitness remercie la Commune de Saint-Fiacre-sur-Maine pour le prêt de la salle et continuera de proposer toute l'année des moments sportifs et conviviaux pour rassembler petits et grands autour du bien-être.

Pour toute information ou inscription > 06 22 07 02 87 - contact.lgfitness@gmail.com.



Karaté

NOUVEAU CLUB DE KARATÉ À SAINT-FIACRE-SUR-MAINE



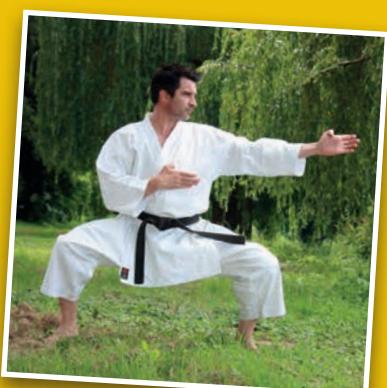
Un nouveau club de karaté vient d'ouvrir ses portes dans notre commune !

Vous recherchez une activité qui allie tradition, bien-être et dépassement de soi ? Venez découvrir le Karaté-Dô Shitô-Ryû, l'une des quatre grandes écoles traditionnelles de karaté japonais.

Plus qu'un simple sport de combat, c'est une discipline complète accessible à tous dès 8 ans. Le karaté permet de développer la confiance en soi, d'apprendre des techniques efficaces d'autodéfense, d'améliorer sa condition physique (souplesse, coordination, endurance) et de cultiver la concentration. C'est un art martial qui forge le corps et l'esprit dans une ambiance conviviale.

Les cours ont lieu tous les jeudis de 19h à 20h30 à la salle des Vignes. L'enseignement est assuré par Nicolas Sécheresse, professeur diplômé d'État et certifié par la Fédération Française de Karaté. Que vous soyez débutant ou pratiquant confirmé, vous êtes les bienvenus. Un cours découverte gratuit vous est proposé pour essayer cette discipline millénaire. Une simple tenue de sport suffit pour débuter.

Contact > Nicolas Sécheresse au 06 60 50 69 57 - shitoryu@free.fr



N'hésitez pas à franchir le pas et à rejoindre notre dojo !



Basket

Une saison dynamique et inclusive



Le Basket Sud Loire poursuit sa belle progression et confirme son ancrage sur l'ensemble du territoire, notamment à Saint-Fiacre-sur-Maine. Avec désormais plus de 300 licenciés, des catégories U7 jusqu'aux équipes seniors et Loisirs, le BSL continue de proposer une pratique sportive conviviale, ambitieuse et accessible à tous.

Cette saison est marquée par une avancée importante : l'ouverture d'une section BASKIN, le basket inclusif. Cette discipline permet à des joueuses et joueurs, valides ou en situation de handicap, d'évoluer ensemble grâce à des règles adaptées et à un terrain aménagé en zones de difficulté progressive. Avec cette initiative, le BSL affirme sa volonté de rendre le basket réellement ouvert à toutes et tous.

Le club est également fier de compter sur une génération motivée de jeunes arbitres, qui s'engagent chaque semaine pour faire vivre les rencontres et représentent un pilier essentiel du bon fonctionnement du BSL.

Et enfin, rendez-vous attendu, à noter dans vos agendas : la Nuit du Basket, organisée à La Haye-Fouassière. Elle se déroulera le 31 mai 2026 et rassemblera une nouvelle fois licenciés, familles, amis et passionnés dans un esprit festif, ce qui en fait sa renommée.

BSL remercie chaleureusement ses bénévoles, partenaires, éducateurs et familles pour leur engagement.

L'année 2026 s'annonce prometteuse, sportive et résolument tournée vers l'inclusion.



Tennis

Le Tennis Club Sèvre Maine adresse à tous les habitants de Saint-Fiacre-sur-Maine, La Haie-Fouassière et Château-Thébaud ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année. L'année écoulée a été marquée par une belle dynamique tennistique sur notre territoire : les municipalités de La Haie-Fouassière et de Château-Thébaud se sont dotées de deux nouveaux courts extérieurs de grande qualité, offrant davantage de possibilités de jeu à tous les passionnés.

Bonne nouvelle : il est encore possible de s'inscrire au club en loisir ! Les retardataires sont les bienvenus, que vous souhaitiez reprendre le tennis ou simplement jouer librement.

Pour vous inscrire :

> tennisclubsevremaine@gmail.com

Le club va tester cette saison, une nouvelle pratique, le pickleball (pour tous niveaux et tous les âges), avant de le proposer la saison prochaine.

Le club souhaite également rendre hommage à Jean-Michel Lebihan, disparu subitement le 15 novembre 2025 à l'âge de 63 ans.

Membre fidèle et joueur passionné durant plus de vingt ans, Jean-Michel occupait la fonction de trésorier.

Avec sérieux, discrétion et engagement, il a contribué au bon fonctionnement du club et au dynamisme de notre association.

Tous ceux qui l'ont côtoyé se souviendront de sa gentillesse, de sa disponibilité et de son attachement profond à la vie du club.

Le Tennis Club Sèvre Maine adresse à sa famille et à ses proches ses plus sincères condoléances.



Jumelage

La soirée raclette organisée par le comité de jumelage a eu lieu le samedi 29 novembre dernier. Nombreux sont les nouveaux habitants à y avoir participé.

Ce qui explique que nous étions 105 participants. La convivialité et la simplicité ambiante recherchées par le comité de jumelage participent à la réussite grandissante de cet évènement. Ce sont aussi ces qualités qui animent l'association du jumelage Saint Fiacre/Echichens.



En 2027 nous fêterons les 50 ans du jumelage entre nos deux communes. Il n'est pas trop tôt pour venir manifester votre intérêt pour participer à cette fête. En 2026, nous inviterons les Fiacrais à participer à la préparation de cet évènement.

Affaire à suivre...



Rétrospective



Les enfants de l'école du Chat perché et le personnel municipal des services périscolaires et restauration scolaire nous ont souhaité un « Joyeux Noël »





Comité histoire

La Bouteille d'Or à Saint Fiacre en 2025 : et de 5 !!

En effet, pour la cinquième fois, après 1954, 1967, 2008 et 2014, ce trophée, tant convoité par nos vignerons, décerné par l'Ordre des Chevaliers Bretvins, a rejoint notre localité pour une année, en provenance de Vertou.

Elle récompense la commune ayant obtenu le plus grand nombre de médailles aux concours des vins de Nantes, Liger, prix Clémence Lefevre, Pipette d'Or, au Concours Général Agricole de Paris (qui se déroule durant le Salon de l'Agriculture). A ce score, une péréquation avec la surface plantée en vigne sur la commune, permet la désignation de la lauréate.



Les origines de la Confrérie des Bretvins en 1948

Son nom est né du mariage du terme Bret désignant dans l'ancienne France tout ce qui venait de Bretagne, et du mot vin, sonnant bien, disant parfaitement l'esprit de ses fondateurs. On l'a aussi rapproché de la bien aimée Duchesse Anne surnommée « la petite Brette ». Sa devise « BOIS LE VIN, SOIT BON COMMME LUI » est tirée d'un vers de Jean Richépin.



L'Ordre des Bretvins a pour objectifs la promotion des vins nantais particulièrement notre Muscadet, sa gastronomie, le développement de son tourisme, le maintien des fêtes, coutumes et traditions du folklore haut breton.

Ses Membres : L'Ordre regroupe environ 1000 Chevaliers effectifs (3000 intronisés dont votre serviteur) auxquels s'ajoutent 15 baillages, en Europe, voire aux U.S.A.



Les Bretvins sont présents, en tenue à différentes manifestations : Bouteille d'Or, Saint Vincent, Vigne en fleur. On peut déterminer la charge de chacun à la couleur de son col : vert, la base de l'édifice, rouge pour le Grand Conseil de l'Ordre, jaune pour les dignitaires et enfin bleu pour les sonneurs.



Insigne Bretvins

Aumônerie

En 1955, lors de la Saint Vincent qui se déroulait au Cellier, l'abbé Poiron, curé de la paroisse, originaire de Saint Fiacre, y fut intronisé Chapelain d'Honneur.

Révolution chez les Bretvins en 2009

Depuis 60 ans, exclusivement masculin, l'Ordre compte désormais en son sein, depuis le 16 mai 2009, des dames appelées « Dames de la Duchesse », juste reconnaissance de leur implication sur nos exploitations.

Pour le comité Histoire
Georges DABIN

Les Fiacrais autour du monde

Que ce soit pour leurs études, leur activité professionnelle ou pour la découverte touristique, les habitants de Saint Fiacre sur Maine parcourent le monde et affichent les couleurs de notre commune.

Si vous partez à l'étranger et si vous désirez faire vivre cette rubrique, n'hésitez pas à contacter la Mairie qui vous remettra le drapeau de Saint-Fiacre.

Départ en vélo de Saint Fiacre jusqu'en Egypte de Mathis HOMMET.

A noter que ce périple a vocation à soutenir la ligue contre le cancer.

Son départ a eu lieu ce samedi 15 novembre 2025.



► Infos pratiques

POUR ÊTRE INFORMÉ ET AU PLUS PROCHE DE L'ACTUALITÉ :

- Consultez le site de la commune : www.saint-fiacre-sur-maine.fr
- Abonnez-vous à l'application IntraMuros (téléchargez l'application gratuite sur Google Play).

NUMÉROS D'URGENCE ET SERVICES DE GARDE

- SAMU/Médecins : 15 ou 112
- Gendarmerie : 17 ou 112
- Sapeurs-Pompiers : 18
- Pharmacies : l'affichage dans les pharmacies mentionne le pharmacien de garde jusqu'à 21h. Pour la garde de nuit et du week-end, contacter 32 37.
- ADOPS 44 : « médecin mobile » intervenant sur place et à domicile de 20h à 8h, 365 jours/an. Contacter le : 116 117

ESPACE DÉPARTEMENTAL DES SOLIDARITÉS Clisson - Aigrefeuille-sur-Maine

Un contact unique pour les 2 lieux d'accueil :
02 40 54 02 12 - eds.clisson-aigrefeuille@loire-atlantique.fr
Deux lieux d'accueil (à partir du 26 février 2025) :
➤ A Clisson, 1 rue François II - Du lundi au vendredi (sauf le mardi après-midi) : 9h-12h15 et 14h-17h15.
➤ A Aigrefeuille, 4 rue Lavoisier - Les lundis et jeudis : 9h-12h15 et 14h-17h15.

ACCUEIL MÉDICO-SOCIAL > 02 40 54 02 12

<https://famille.clissonsevremaine.fr/equipements/annuaire/accueil-medico-social-permanence-la-haye-fouassiere>

Perm. à la Maison de l'Enfance - 6 rue du Chanoine Dubois
Médecin et puéricultrice : consultations pour les enfants de 0 à 6 ans, sur RDV, le jeudi matin.

Assistante de service social les jeudis matin sur RDV.

BANQUE HUMANITAIRE > 02 40 80 90 61

Rue Saint Michel, Chapelle Saint Michel - 44330 Le Pallet

CROIX ROUGE > 02 40 36 22 74

5 rue de la Bourie - 44330 Vallet



► Etat Civil 2025

Bienvenue à ...

- 8 janvier ➤ Valentine GADDAIS
- 23 janvier ➤ Marceau REMAUD
- 3 avril ➤ Alice FABULET
- 9 avril ➤ Léon RETAILLEAU
- 16 avril ➤ Louison CORMERAIS
- 30 avril ➤ Louis LÉVÈQUE
- 18 mai ➤ Viviane GAILLARD
- 19 juillet ➤ Charlie MOUSNIER CADITH
- 6 septembre ➤ Sandro RIBEIRO
- 23 septembre ➤ Apolline CHAMBOLLE

Ils se sont dit oui ...

- 4 octobre ➤ Edwige LAGNIAUX et Sébastien BILLAUD



Ils nous ont quittés ...

- 11 janvier ➤ Jean DAVIEAU
- 12 février ➤ Annick MARTIN
- 5 avril ➤ Marie LEROY
- 9 juin ➤ Lionel GOURBIL
- 3 juillet ➤ Mireille BRAUD
- 16 juillet ➤ Marie Josèphe DELOUMEAU
- 20 juillet ➤ Yvonnick LERAY
- 18 août ➤ Roger MORICEAU
- 26 septembre ➤ Jeanne DELAPRÉE
- 10 octobre ➤ Alain JAMME
- 19 octobre ➤ Germaine DURANTEAU

► Agenda des manifestations

1^{er} semestre 2026

Agenda établi en fonction des dates communiquées par les associations et du planning de réservations de la salle des Vignes (sous réserve de modifications). Pour tout complément d'informations, consultez le site internet de la commune

www.saint-fiacre-sur-maine.fr

Abonnez-vous gratuitement à l'application IntraMuros sur Google Play

15 février

VIDE-GRENIERS

Comité des Fêtes - Salle des Vignes

7 mars

CONCOURS DES VINS

CDF, bénévoles et les viticulteurs et la municipalité
Salle des Vignes à 18h30

11 mars

TAILLE DE LA VIGNE COMMUNALE PAR LES RETRAITÉS DE LA COMMUNE

RDV à 9h au bas de la salle des Vignes

15 mars

ELECTIONS MUNICIPALES 1ER TOUR

Bureau de vote - Salle Victor Hugo

CONCERT ANNUEL

Les Mariniers du Vignoble nantais au profit de l'association RETINA
Salle des Vignes à 15h

22 mars

CHORALE DES MUSCADINES

Concert annuel
Salle des Vignes à 15h

28 mars

REPAS ANNUEL DES CHASSEURS

Association Saint Hubert de Saint Fiacre
Salle des Vignes

3 avril

CHORALE DE L'ÉCOLE DE CHAT PERCHÉ

Salle des Vignes à 20h

4 et 5 avril

LA FIACRAISE

5ÈME ÉDITION

Comité des Fêtes
Complexe sportif - Paul Bouchaud

7 au 11 avril

4ÈME ÉDITION RÉGION PAYS DE LA LOIRE TOUR

9 avril

COLLECTE DE SANG

Asso. pour le don du sang bénévole
Salle Sèvria de 16h à 19h30

24 avril

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les Amis de Saint Fiacre
Salle des Vignes à 20h

31 mai

LA NUIT DU BASKET

Basket Sud Loire
Moulin des Landes - La Haie Fouassière

4 juin

COLLECTE DE SANG

Asso. pour le don du sang bénévole
Salle Sèvria de 16h à 19h30

6 juin

CONCOURS DE PALETS

Comité des Fêtes

13 juin

FÊTE DU PRÉ DU PONT

Enseignants et Amicale laïque
Pré du pont

20 juin

GUINGUETTE

Comité des Fêtes
Pré du pont

De la Sèvre à la Maine



Panneaux photo

6 lieux d'exposition
sur la commune



Merci à M. Gaël Arnaud
pour ses magnifiques prises de vue
des splendides paysages
que recèle notre commune.



Une journée pleine de joie
et de bonne humeur.



21 NOVEMBRE 2025 Le repas des Âmés



Les musiciens
de la commune



De jeunes
collégiens
sont venus
aider au service
Un grand merci !



12 DÉCEMBRE 2025 Vin chaud



Ce moment convivial
fête ses 5 ans d'existence
et réunit de très nombreux
Fiacrais. Cette année encore
les biscuits de Noël réalisés
lors de l'atelier pâtisserie
ont régale toutes les
générations.



iAD **IMMOBILIER** **Adrien PHILIPPEAU** **06 60 02 94 08** **iadfrance.fr**
Conseiller en immobilier **adrien.philippeau@iadfrance.fr**
SAINT FIACRE SUR MAINE

EI, mandataire indépendant en immobilier - Agent commercial de la SAS i@D France immatriculé au RSAC de Nantes sous le numéro 893728824 (sans détention de fonds), titulaire de la carte de démarchage immobilier pour le compte de la société i@D France SAS.



Roman ROUSSEAU **Allianz** 



NPC ENERGIES
Plomberie, chauffage
et énergies dans l'ouest
npcenergies.fr - ST FIACRE/MAINE - 06 99 15 02 99

The image features a green diagonal banner with white text: "NOUVEAUTE" at the top and "ENTRETIEN DE JARDIN" below it. To the right is a logo for "ANTOINE ELAGAGE" featuring a stylized tree and the text "ELAGAGE ET PAYSAGE à vertou et son vignoble". Below this is a blue button with a red "S!" icon and the text "SERVICES à la personne". To the right of the button is a pink circle containing "50% DE RÉDUCTION OU CRÉDIT D'IMPÔTS". At the bottom left, there's descriptive text about tree services and contact information: "Taille et soins des arbres - abattage et démontage rognage/dessouchage" and "Intervention toutes hauteurs et accès difficiles". The bottom right shows a person in safety gear working on a tree.

ATLANTIC DEBOUCHAGE

Débouchage canalisation
WC, salle d'eau, cuisine...

Inspection vidéo & retraçage canalisations

Dégazage cuve fuel

02 40 58 06 62

atlanticdebouchage@outlook.fr





Proche de vous à la Haye Fouassière



Mèch' à Mèches

LA COIFFURE SUR-MESURE

LA HAIE FOUASSIÈRE

STYLISTE / VISAGISTE / COLORISTE

44

PLANITY
Rendez-vous en ligne

COIFFEUR MIXTE

Mardi au vendredi : 9h-19h
Samedi : 8h30-15h30

02 40 54 84 86
LA HAIE FOUASSIÈRE
mechameches.fr




Toutes créations florales

Livraison à domicile

Règlement par 

Aux 4 Saisons



Artisan Fleuriste

9 bis, rue de la Sèvre
LA HAYE FOUASSIÈRE

Tél. 02 40 54 81 99

Prise de commande par 



Gagnez
à comparer.

Banque,
assurance,
téléphonie...

Crédit Mutuel
Vertou Haye-Fouassière
02 51 88 67 63
3617300@creditmutuel.fr

**gagnez
à comparer.**

Bureau
La Haye Fouassière
02 51 88 67 63
3617301@creditmutuel.fr

Votre équipe de Vertou vous accueille dans votre agence de proximité.

Habitants de Saint Fiacre, venez profiter gratuitement d'un bilan personnalisé d'assurances.

Nous sommes là pour vos projets d'Epargne, retraite, et nos solutions de financements.



Groupama
la vraie vie s'assure ici

0 223
223 223

Coût d'un appel local ou gratuit selon votre abonnement

**115 route de la Gare
44120 VERTOU**

Tél. 02 40 03 00 50

SUR LE TERRAIN, ET À VOS CÔTÉS, C'EST LÀ QUE NOUS ASSURONS LA VRAIE VIE !

groupama.fr

